

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TRENTE-NEUVIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 5 juillet 1979, à 10 h 30 et à 15 heures.

Président : M. P. Voutov (Bulgarie)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie :

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER  
M. H. MÜLLER

Argentine : M. A. DUMONT  
Mlle N. FREYRE PENABAD  
M. C.A. PASSALACQUA  
M. G.N. MOLteni

Australie : Sir J. PLIMSOLL  
M. A. BEHM

Belgique : M. P. NOTERDAEME  
M. P. BERG  
M. G. van DUYSE

Birmanie : U SAW HLAING  
U NGWE WIN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA  
M. S. DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. SOTIROV  
M. C. HALACHEV

Canada : M. R. HARRY JAY  
M. J.T. SIMARD

Cuba : Mme V.B. JACKIEWICH

Egypte : M. M. EL-BARADEI  
M. N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique : M. A.S. FISHER  
M. D. KOELEMAY  
M. T. BARTHELEMY  
M. W. DUNLOP  
M. A. RODZIANKO

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Ethiopie</u> :	M. G. ALULA
<u>France</u> :	M. F. BEAUCHATAUD M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. M. DOMOKOS M. C. GYÖRFFY
<u>Inde</u> :	M. S. KUNDU M. C.R. GHAREKHAN M. S.T. DEVARE
<u>Indonésie</u> :	M. D.B. SULEMAN M. I.M. DAMANIK
<u>Iran</u> :	M. D. AMERI
<u>Italie</u> :	M. M. MORENO M. C. FRATESCHI M. FOLCO de LUCA
<u>Japon</u> :	M. M. OGISO M. T. NONOYAMA M. T. IWANAMI M. R. ISHII
<u>Kenya</u> :	M. S. SHITEMI M. A. JET ODENDO
<u>Maroc</u> :	M. S.M. RAHHALI M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mlle A. CABRERA
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDIMBILEG M. L. BAYART
<u>Nigéria</u> :	M. O. ADENIJI M. T.O. OLUMOKO
<u>Pakistan</u> :	

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Pays-Bas</u> :	M. A.J. MEERBURG
<u>Pérou</u> :	M. J. JURICH MONTERO
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. H. PAC M. M. KRUCZYK
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. W. KOETTER M. M. GRACZYNSKI
<u>Roumanie</u> :	M. C. ENE
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUMMERHAYES M. N.H. MARSHALL M. P.M.W. FRANCIS
<u>Sri Lanka</u> :	Mlle M.L. NAGANATHAN
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. S. STRÖMBÄCK
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. V. TYLNER M. J. JIRUSEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. Y.K. NAZARKINE M. N.V. PESTEREV M. A.I. TIOURENKOV M. M.G. ANTIIOUKHINE M. A.M. VAVILOV M. N.P. SMIDOVITCH M. S.B. BATSANOV
<u>Venezuela</u> :	Mme R.L. de NECER
<u>Yougoslavie</u> :	M. D. DJOKIĆ
<u>Zaire</u> :	M. MULONGANDUSU ESUK
<u>Secrétaire</u> :	M. RIKHI JAIPAL

M. KUNDU (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'exposer devant cette éminente assemblée les vues de mon gouvernement sur certaines des questions inscrites à l'ordre du jour du Comité du désarmement. J'avais pris la parole à l'organe qui a précédé ce Comité, c'est-à-dire à la Conférence du Comité du désarmement, l'an dernier, au cours de sa session d'été. Je me félicite de ces occasions de procéder à des échanges de vues avec les distingués membres du Comité dans l'espoir que ces échanges nous seront profitables à tous.

Le Comité du désarmement, dont la création remonte à la session extraordinaire consacrée au désarmement que l'Assemblée générale a tenue l'an dernier à New York, est chargé de mener des négociations multilatérales sur les questions de désarmement. Mon gouvernement espère que le Comité s'acquittera de sa tâche avec célérité et détermination. Pour notre part, nous continuons à attacher une grande importance aux négociations multilatérales sur les complexes et urgentes questions qui touchent au désarmement. Nous espérons que la participation du Gouvernement français aux travaux du Comité contribuera à la réalisation de nos objectifs communs. Nous espérons aussi que la délégation de la République populaire de Chine viendra d'ici peu prendre la place qui lui revient de droit au sein du Comité.

Mon gouvernement constate avec satisfaction que la communauté internationale prend de plus en plus conscience des graves dangers que lui fait courir la spirale incessante de la course aux armements, en particulier dans le domaine nucléaire. La dynamique qu'a engendrée la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement doit être entretenue et intensifiée à la fois au sein et hors des Nations Unies. La session de la Commission du désarmement des Nations Unies qui s'est terminée à New York le mois dernier a apporté une importante contribution à cette oeuvre. Mon gouvernement a pris note de l'atmosphère d'activité pratique qui règne au sein du Comité depuis le début de ses travaux de cette année. Plusieurs propositions concrètes ont été présentées, qui, je l'espère, seront examinées avec l'attention qu'elles méritent et dans un esprit constructif pendant le reste de la session de 1979 du Comité.

La communauté internationale est unanime à penser que la plus haute priorité en matière de désarmement devrait être donnée à la cessation et au renversement de la course aux armements nucléaires et, en définitive, à l'élimination de toutes les formes d'armes nucléaires. Le Premier ministre de mon pays a présenté l'année dernière, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, un programme d'action dans lequel, notamment, il proposait que le désarmement nucléaire

(M. Kundu, Inde)

soit réalisé en une période de dix ans. Ce sont en effet les armes nucléaires qui menacent la survie même de l'humanité. L'Assemblée générale à sa session extraordinaire consacrée au désarmement, qui a reconnu ce danger, a adjuré toutes les puissances dotées d'armes nucléaires d'ouvrir d'urgence des négociations pour conclure des accords sur la cessation du perfectionnement qualitatif et de la mise au point de systèmes d'armes nucléaires, l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, l'arrêt de la fabrication de matières fissiles destinées à des fins d'armement et la réduction progressive et équilibrée des stocks d'armes nucléaires en vue de leur élimination définitive et complète le plus tôt possible. Je n'ignore pas que des propositions ont été présentées au cours de la session actuelle du Comité du désarmement concernant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. J'espère que le Comité ne manquera pas au devoir qu'il a de traiter de cette question avec l'urgence qui s'impose.

Mon gouvernement se félicite de l'accord sur la limitation des armes stratégiques - SALT II - signé le 18 juin à Vienne par le Président Brejnev et le Président Carter. Il s'agit là, à notre avis, d'une importante étape. Toutefois, je dois souligner que l'accord SALT II n'est qu'une première étape. De la limitation des armements, les Etats dotés d'armes nucléaires doivent passer au désarmement complet; aussi devraient-ils se hâter de prendre de nouvelles mesures en vue d'un véritable désarmement nucléaire sous tous ses aspects. Nous estimons que l'accord SALT II doit être considéré uniquement comme l'amorce du processus conduisant en fin de compte à l'élimination complète de ces armes épouvantables des arsenaux des Etats.

Le point le plus important que le Comité ait à traiter est celui de la question, depuis longtemps en suspens, d'un traité d'interdiction **complète** des essais. Comme je l'ai fait remarquer l'année dernière dans ma déclaration à la CCD, l'Inde a proposé il y a déjà un quart de siècle l'interdiction complète de tous les essais d'armes nucléaires. Mon gouvernement est déçu de constater que, malgré les appels répétés et pressants de la communauté internationale, les négociations qu'ont engagées trois des cinq Etats dotés d'armes nucléaires n'ont pas encore abouti à un projet de traité sur cette question. Il ne nous échappe pas que les questions en jeu sont complexes. Toutefois, nous sommes convaincus qu'avec la volonté politique nécessaire il devrait être possible de présenter au Comité du désarmement un projet de traité qui permettrait d'entreprendre à une date rapprochée des négociations multilatérales. On peut s'attendre à ce que l'accord SALT II contribue à créer l'atmosphère nécessaire pour venir à bout des difficultés qui subsistent.

(M. Kundu, Inde)

Toujours à propos de la question de l'interdiction complète des essais, je voudrais rappeler aux membres du Comité, en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires, la résolution 33/71 C, qu'a adoptée l'Assemblée générale à sa trente-troisième session et qui a trait au moratoire sur les essais d'armes nucléaires. Cette résolution, qui a été présentée par trente-quatre délégations dont quatorze membres du Comité et adoptée par une majorité de 130 délégations, ne comporte dans son dispositif qu'un simple paragraphe, dans lequel l'Assemblée "Demande à tous les Etats, en particulier à tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en attendant la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais, de s'abstenir de procéder à tout essai d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires". Nous avons trouvé très encourageant que l'un des deux plus importants Etats dotés d'armes nucléaires ait voté en faveur de cette résolution. Le fait même que trois Etats dotés d'armes nucléaires s'efforcent activement de s'entendre en vue d'une interdiction complète des essais donne à penser qu'ils sont parvenus à la conclusion qu'il ne leur est plus nécessaire d'effectuer d'autres essais nucléaires pour les besoins de leur sécurité. Dans ces conditions, ils devraient logiquement proclamer un moratoire sur les programmes d'essais. Un retard dans ce domaine fait naître dans la communauté internationale des soupçons et des sentiments de crainte et de frustration. C'est un fait que si les Etats dotés d'armes nucléaires, au lendemain de la conclusion de l'accord SALT II proclamaient un moratoire sur leurs programmes d'essais, le climat de confiance qu'a engendré la signature de cet accord serait affermi et ce serait là aussi un grand encouragement pour les travaux du Comité. Je tiens à souligner que l'appel urgent qu'a lancé l'Assemblée générale s'adresse à tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

Une autre question que l'organe de négociation examine depuis plusieurs années et qui est, elle aussi, prioritaire est celle qui a trait à l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et à la destruction des stocks existants de ces armes. Nous estimons que le Comité devrait l'examiner très attentivement au cours de l'actuelle session. Je crois savoir que le Comité, conscient de la nécessité de prendre d'urgence des mesures sur cette question, a décidé, à la fin de la première partie de la présente session, de commencer l'examen de diverses propositions afin de mettre la dernière main aux dispositions de procédure applicables aux négociations sur la question des armes chimiques. J'espère que du 16 au 27 juillet, période qui a été affectée à l'examen de la question des armes chimiques, pourront commencer les véritables négociations qu'on attend depuis si longtemps sur cette question, et qu'un projet de convention pourra être élaboré sans trop de retard.

(M. Kundu, Inde)

L'ordre du jour du Comité pour la présente session comporte un point intitulé "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires". Comme l'ont fait tous les autres pays non alignés, mon Gouvernement a toujours attaché une grande importance à la proposition d'interdire l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires contre quelque pays que ce soit et en quelques circonstances que ce soit. Les pays non alignés ont présenté une proposition préconisant la conclusion d'une convention internationale sur la question, convaincus qu'il s'agirait là d'un élément très important qui ouvrirait la voie au désarmement nucléaire et que cela donnerait une véritable garantie aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Dans sa résolution No 1653 (XVI) adoptée en 1961, l'Assemblée générale a exprimé cette conviction en déclarant que l'emploi d'armes nucléaires était contraire aux buts des Nations Unies et constituait une violation directe de la Charte, et qu'elle était contraire aux règles du droit international et aux lois de l'humanité. A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a adopté à nouveau, en grande partie sur l'initiative de l'Inde, une résolution dans laquelle elle a déclaré que l'utilisation des armes nucléaires constituerait une violation de la Charte des Nations Unies et un crime contre l'humanité et que, partant, cette utilisation devrait être interdite en attendant le désarmement nucléaire. La seule garantie efficace et crédible contre les armes nucléaires serait l'engagement inconditionnel que prendraient les Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas faire usage de ces armes, quelles que soient les circonstances.

Mon Gouvernement a pris note des assurances unilatérales qu'ont données les Etats dotés d'armes nucléaires et qu'examine actuellement le Comité. Toutefois, la difficulté que présentent les garanties de sécurité négatives de ce genre vient de ce qu'outre qu'elles sont conditionnelles, elles risquent de détourner l'attention de la communauté internationale de l'objectif principal qu'est le désarmement nucléaire. A cet égard, les distingués membres du Comité se souviendront que la communauté internationale ne s'est pratiquement pas occupée de l'objectif du désarmement général et complet et consacre depuis vingt ans ses efforts quasi exclusivement à l'examen de mesures de non-armement et d'autres mesures collatérales. L'engagement de ne pas utiliser ni menacer d'utiliser des armes nucléaires, concernant certaines régions seulement, n'a pas grand intérêt car les conséquences d'une catastrophe nucléaire ne se cantonneraient pas à l'intérieur

(M. Kundu, Inde)

des frontières nationales des seuls Etats dotés d'armes nucléaires, pour la simple raison que l'air que nous respirons et le milieu dans lequel nous vivons sont indivisibles. Il y a lieu de tenir compte de la probabilité que des missiles nucléaires frappent certains objectifs par erreur, car il n'est pas de mécanisme conçu par l'homme qui soit indérégable. Ce serait une mince consolation pour un Etat non doté d'armes nucléaires de s'entendre dire qu'en réalité l'arme nucléaire qui aurait causé des ravages sur son territoire ne lui était pas vraiment destinée. En outre, le concept de garanties de sécurité négatives est lié à l'acceptation de la doctrine de la dissuasion nucléaire, que mon Gouvernement rejette. Nous ne pouvons admettre l'usage légitime des armes nucléaires, qui lui aussi est prévu implicitement dans les propositions de garanties négatives. La paix et la sécurité nationale fondées sur la dissuasion nucléaire ne pourraient jamais être durables ni réelles.

Monsieur le Président, aujourd'hui l'humanité doit faire un choix gros de conséquences qu'il est difficile d'envisager pleinement : ou bien elle met immédiatement fin à la course aux armements et s'engage sur la voie du désarmement, ou bien elle risque l'anéantissement. Nous savons maintenant que la survie de notre planète elle-même est en jeu. Il est de l'intérêt politique et économique de toutes les nations et de tous les peuples du monde de relever ce défi. La paix, la sécurité internationale et le développement économique sont étroitement liés entre eux. La course aux armements fait désormais obstacle à la mise en place du nouvel ordre économique international ainsi qu'à la solution des autres problèmes auxquels nous devons faire face. Je suis certain que le Comité est pleinement conscient des lourdes responsabilités que lui ont confiées les Nations Unies et de l'espoir qu'elles ont de le voir aboutir rapidement à des résultats pratiques dans le domaine du désarmement. Je souhaite au Comité plein succès dans ses travaux.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :  
Monsieur le Président, qu'il me soit permis de me joindre à vous pour souhaiter la bienvenue au distingué Ministre des affaires étrangères de l'Inde et le remercier de la contribution qu'il vient d'apporter aux travaux de notre Comité. Etant donné le rôle particulièrement actif que l'Inde joue dans notre Comité ainsi que sur le terrain du désarmement, ma délégation étudiera avec soin son exposé et ses conclusions. Au début de mon intervention d'aujourd'hui, je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, en tant que représentant de la République populaire de Bulgarie, pays avec lequel mon propre pays entretient d'étroites

(M. Herder, République démocratique allemande)

relations d'amitié, pour votre accession aux fonctions de Président du Comité. Je vous souhaite au nom de ma délégation un plein succès dans l'exercice de ces délicates fonctions au cours de l'actuel mois de juillet. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Jaipal dans ses nouvelles fonctions de Secrétaire du Comité du désarmement et de Représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies. Ma délégation, Monsieur l'Ambassadeur Jaipal, est convaincue que votre expérience et votre talent feront beaucoup pour aider le Comité du désarmement à faire de nouveaux progrès dans sa tâche. Enfin je tiens à dire notre gratitude à l'Ambassadeur de Souza e Silva, du Brésil, qui a été notre Président durant le mois de juin. Sous son habile et souple direction, le Comité a pu faire quelques progrès et améliorer les conditions qui lui permettront de faire de nouveaux pas en avant dans les efforts qu'il déploie pour parvenir à un véritable désarmement.

Monsieur le Président, le progrès sur la voie qui mène au désarmement nucléaire doit prendre la première place dans les efforts que nous faisons pour arrêter la course aux armements et promouvoir le désarmement. C'est l'idée qu'ont exprimée fermement maints représentants au cours de la session de 1979 de notre Comité. Dans le cadre du point de l'ordre du jour relatif au renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires, ces orateurs ont fort justement souligné que la plus efficace et la plus sûre garantie contre l'éclatement d'une guerre nucléaire consisterait à interdire absolument la fabrication des armes nucléaires et à détruire celles qui sont actuellement stockées. Le point de notre ordre du jour libellé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" dont notre Comité aborde l'étude répond à cette préoccupation.

C'est pourquoi, ma délégation appuie les activités qui découlent de la proposition faite par plusieurs Etats socialistes d'entamer des négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète (CD/4). Entre-temps, les circonstances et les conditions préalables à cette fin se sont précisées. Le Comité peut compter que l'immense majorité des délégations donnera son appui à cette proposition.

Au cours des délibérations qui jusqu'ici ont porté sur ce document, des idées intéressantes ont été émises que nous devons examiner et évaluer au cours de nos travaux. La question à laquelle nous avons affaire maintenant est de savoir comment, dans les circonstances actuelles, nous pouvons réaliser de notables progrès concrets. C'est à ce propos que la délégation de la République démocratique allemande souhaiterait formuler quelques considérations.

(M. Hender, République démocratique allemande)

Pour ce qui est du thème - c'est-à-dire du problème à multiples faces qu'est le désarmement nucléaire - d'une part, et de la série des diverses mesures propres à aboutir à la solution de ce problème, d'autre part, la proposition qu'ont faite les Etats socialistes est d'une nature véritablement complexe. Dans son exposé du 19 avril, le distingué représentant des Pays-Bas, M. l'Ambassadeur Fein, a formulé des objections à l'encontre de la proposition qui lui paraissait plutôt générale et imprécise (CD/PV.28). A notre avis, c'est précisément la portée et la complexité de ce texte qui font le principal avantage de la proposition. Elle répond aux notions exprimées par d'autres Etats, ne pose pas de conditions préalables et demeure ouverte à toute idée constructive. Il serait bon que le plus grand nombre possible d'Etats, et notamment les Pays-Bas, continuent d'avoir activement recours à cette possibilité.

C'est avec intérêt que nous avons pris note de l'appréciation qu'a faite la délégation de la Suède, déclarant que les voies proposées dans le document CD/4 peuvent conduire à un désarmement nucléaire complet, ainsi qu'il est dit au paragraphe 50 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, texte qui a été adopté à l'unanimité des Etats. La délégation de la République démocratique allemande estime elle aussi que tous les éléments et mesures concernant l'arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire qu'énonce le paragraphe 50 du Document final doivent être examinés ensemble.

De nombreux Etats ont formulé des propositions concrètes qui, à notre avis, devraient être prises en considération au cours des discussions relatives au document CD/4. La Suède, il y a un an déjà, a dressé dans le document CCD/554 une liste des mesures partielles possibles. On sait aussi que divers autres Etats ont également présenté diverses idées concernant des mesures partielles et présenté des propositions en ce sens. Les Etats socialistes et un certain nombre d'autres Etats estiment que la question principale est de mettre fin à la fabrication de tous les types d'armes nucléaires. L'arrêt immédiat de la fabrication d'armes nucléaires serait une mesure finale radicale qui irait à la racine même du problème. Ainsi pourrait-on empêcher la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires propres à saper les clauses convenues visant au désarmement et qui, de ce fait, bien loin de freiner la course aux armements nucléaires, ne font que la dévier dans une autre direction. En même temps, on pourrait créer des conditions favorables à une réduction ultérieure des stocks d'armes nucléaires.

(M. Herder, République démocratique allemande)

A la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada a parlé de la "stratégie de l'asphyxie de la course aux armements nucléaires" et a présenté la résolution 53/91 H à la trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, par laquelle celle-ci a prié le Comité du désarmement d'examiner la question de l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement. Parmi les Etats qui ont parrainé cette résolution il y a des membres du Comité comme l'Australie, le Nigéria, les Pays-Bas, la Roumanie et la Suède.

L'Ambassadeur Fisher a dit le 29 mars dernier (CD/PV.23) que les Etats-Unis estiment que la réduction des vecteurs d'armes nucléaires est un bon moyen d'avancer vers le désarmement nucléaire. Le Président des Etats-Unis a même déclaré que son pays était disposé à opérer de fortes réductions - jusqu'à 50 % - et on lit dans le communiqué sur la réunion au sommet soviéto-américaine à Vienne que l'objectif ultime est d'éliminer définitivement les armes nucléaires.

Telles sont entre autres les idées que suggèrent les questions dont traite le paragraphe 50 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et qu'acceptent pour l'essentiel, sous une forme ou sous une autre, tous les Etats en tant que mesures partielles de désarmement nucléaire. La ferme intention de contribuer à la mise en oeuvre du paragraphe 50 du Document final est aussi à la base des propositions qu'énonce le document CD/4. On voit donc qu'un consensus formel est réalisé quant à l'approche générale. Maintenant il nous incombe de consolider les différentes initiatives pour en faire un programme de mesures concrètes acceptables pour tous les Etats.

Ma délégation est d'avis qu'après les utiles échanges de vues qui ont eu lieu à la session de printemps, l'heure est désormais venue d'entamer sans plus attendre des consultations. A cet effet, il faut que nous nous mettions d'accord sur les préparatifs pratiques, les dates et les modalités de la négociation.

Nous estimons que la création d'un groupe de travail spécial auquel pourraient participer tous les membres du Comité est la meilleure façon de résoudre les questions de fond comme les questions d'organisation. Dans ce groupe de travail, tous les Etats qui ont proposé des mesures de désarmement nucléaire devraient commencer par faire connaître leurs intentions de façon plus précise et mettre au point des idées concernant leur mise en oeuvre. Puis viendrait un ample échange de vues. Le but devrait être de faire l'accord sur des mesures concertées propres à déclencher un processus qui aboutirait graduellement à une élimination générale et complète de toutes les armes nucléaires.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Tous les Etats reconnaissent la nécessité urgente de procéder au désarmement nucléaire. En même temps, il faut que nous voyons clairement que c'est là une tâche très difficile, multiple et longue à réaliser. C'est pourquoi la délégation de la République démocratique allemande propose au Comité de rechercher s'il est possible de créer un groupe de travail qui, en qualité d'organe subsidiaire permanent, pourrait siéger non seulement durant la présente session du Comité, mais aussi pendant les intersessions.

M. SUMNERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Je voudrais parler aujourd'hui du deuxième point de notre ordre du jour, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Qu'il me soit permis de dire pour commencer que la délégation britannique a suivi avec intérêt les déclarations qui ont été faites à ce sujet pendant la première partie de notre session et celles qui ont été faites cette semaine. S'il y a eu un thème commun, ce fut l'incontestable importance que tous les orateurs ont reconnue à la nécessité qu'il y a de prendre des mesures efficaces de désarmement nucléaire et d'empêcher une guerre nucléaire. Comme il est dit dans le Document final de la session extraordinaire consacrée au désarmement, c'est à de telles mesures que la communauté mondiale attache la priorité la plus élevée.

Il est compréhensible que des propositions radicales et générales de désarmement nucléaire exercent une attraction immédiate. Notre objectif commun, celui d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, est depuis le début l'objectif ultime que nous nous efforçons tous d'atteindre. Les propositions de réduction de tous les types d'armes nucléaires et de réduction graduelle des stocks de ces armes jusqu'à leur élimination complète seraient une contribution majeure à ce processus si elles pouvaient être réalisées. Nous devons nous demander si les propositions de ce genre peuvent de façon sérieuse et sensée constituer en ce moment la base de progrès vers notre objectif commun. Risqueraient-elles de diminuer la sécurité de tel ou tel pays ou groupe de pays ? Seraient-elles vérifiables ? Compromettraient-elles les progrès qui sont en voie de réalisation dans d'autres négociations ? Bref, de telles propositions tiennent-elles compte des réalités du monde tel qu'il existe.?

En sa qualité d'Etat doté d'armes nucléaires, le Royaume-Uni reconnaît et admet qu'il a une responsabilité spéciale de contenir la prolifération verticale des armes nucléaires. Nous reconnaissons que personne ne peut être satisfait de la lenteur du rythme actuel des progrès. Nous nous sommes félicités de la signature de l'accord SALT II par les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous appelons de nos vœux de nouvelles mesures telles que la conclusion de cette interdiction complète des essais à laquelle nous travaillons en étroite collaboration avec ces deux pays.

(ii. Sumnerhayes, Royaume-Uni)

Parallèlement à ces négociations entre Etats dotés d'armes nucléaires, il est essentiel de déployer de nouveaux efforts pour faire en sorte que les progrès du transfert international de la technologie nucléaire civile n'engendrent pas de nouveaux dangers de prolifération des armes. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reconnaît l'équilibre des obligations existant entre les Etats qui sont dotés d'armes nucléaires et ceux qui ne le sont pas. Nous voyons dans la Conférence d'examen de l'année prochaine un moyen de donner plus d'ampleur au consensus sur la non-prolifération.

Le concept d'équilibre s'applique particulièrement à la recherche du désarmement nucléaire. Qu'il s'agisse de réaliser le désarmement au plan mondial ou au plan régional, il importe que nos efforts ne se concentrent pas uniquement sur tels ou tels aspects du contrôle des armements nucléaires et du désarmement. C'est un fait que la dissuasion nucléaire a contribué à maintenir la paix entre les deux principales alliances militaires depuis trente ans. L'expérience enseigne qu'elle a apporté une contribution décisive à la stabilité. Les propositions de mesures de désarmement nucléaire qui risqueraient de troubler cet équilibre doivent être examinées avec beaucoup d'attention, non seulement quant à leur intérêt propre mais aussi dans le contexte de l'équilibre des armements classiques, particulièrement en Europe. Nous n'accepterions pas des mesures qui troubleraient sensiblement l'équilibre d'ensemble au bénéfice de ceux qui disposent d'une quantité plus grande de troupes et d'armes classiques. Il est d'une importance fondamentale que les négociations sur le désarmement nucléaire se déroulent dans le maintien de la sécurité de tous les Etats concernés, par la négociation de mesures collatérales appropriées visant à contenir et à réduire les armements et les forces classiques. Ainsi que le Document final le dit clairement,

"L'adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque Etat soit garanti et qu'aucun Etat ou groupe d'Etats n'en retire des avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit."

C'est pourquoi la délégation britannique se félicite que le distingué représentant de l'Union soviétique ait parlé, dans sa déclaration du 3 juillet, de l'importance du principe d'une sécurité intacte pour tous les Etats. Comme en d'autres occasions, il a défendu l'idée que le degré de participation à chaque étape des négociations possibles de désarmement nucléaire devait dépendre d'une certaine façon de l'importance qualitative et quantitative de l'ensemble des arsenaux militaires, c'est-à-dire des arsenaux classiques et nucléaires considérés

(II. Summerhayes, Royaume-Uni)

ensemble. Il a suggéré que cela garantirait l'équilibre de toute négociation. Je voudrais examiner cette proposition pendant quelques instants. Elle sous-entend que les Etats dotés d'armes nucléaires opéreraient certaines compensations entre les arsenaux nucléaires et les arsenaux classiques. Mais l'idée n'est pas claire : la référence à une participation proportionnelle au volume total des armements veut-elle dire que les réductions de stocks nucléaires iraient de pair avec des mesures correspondantes servant à corriger le déséquilibre des armements classiques ?

A notre avis, il faut reconnaître explicitement qu'il y a une relation entre les propositions de désarmement nucléaire et les négociations relatives aux armes classiques, y compris celles de Vienne sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces. La délégation britannique ne croit pas que l'existence de cette relation ait été expressément reconnue.

Nous croyons que la meilleure façon de progresser serait que le Comité continue sur sa lancée. Les puissances nucléaires sont déjà engagées dans plusieurs négociations complexes et connexes. Lorsque nous passerons à l'examen de l'étape qui suivra SALT II, nous nous inquiéterons de voir apparaître des propositions par trop générales qui tendraient à imposer un nouveau cadre et mettraient en péril les progrès d'ores et déjà réalisés. Une série de négociations risquerait de porter atteinte à une autre.

A ce propos, nous avons noté avec intérêt les observations que le distingué représentant de l'Union soviétique a formulées le 26 avril, lorsqu'il parlait de la proposition de créer un groupe de travail sur les armes chimiques. Il a dit alors :

"Nous ne pouvons simplement partager l'optimisme de ceux qui pensent qu'une conduite "parallèle" de négociations au Comité serait chose simple et facile et de nature à exercer par elle-même une influence favorable sur la solution du problème dans son ensemble".

La délégation britannique a pris note de ces paroles. Si l'un des Etats parties aux négociations adopte ce point de vue à l'égard des négociations bilatérales, nous y voyons une raison de ne pas créer un groupe de travail sur les armes chimiques. Mais nous nous demandons pourquoi, dans le contexte de négociations sur des mesures nucléaires qui seraient inévitablement plus complexes, ce concept de "parallélisme" aurait un effet utile. Il n'est pas difficile de professer qu'une série de négociations doit être "mutuellement complémentaire" d'une autre. Mais s'il peut y avoir des inconvénients à mener d'autres négociations en parallèle dans le cas des armes chimiques, les problèmes et les risques ne sont-ils pas aussi apparents dans le cas de négociations sur le désarmement nucléaire ? Nous serions heureux d'entendre des explications complémentaires à ce sujet.

(II. Summerhayes, Royaume-Uni)

Enfin, je veux parler maintenant de la question de la vérification. Ce n'est un secret pour personne que la question qui a souvent ralenti le progrès vers des accords en matière de désarmement était que chaque partie voulait avoir la nécessaire assurance que l'autre partie respecterait l'accord. Nous avons été heureux d'entendre l'affirmation que dans toute négociation sur le désarmement nucléaire l'accord doit reposer sur une entente concernant les mesures de vérification nécessaires. C'est là un terrain d'entente. Je suis sûr que l'on s'accorde également à reconnaître qu'il faut que les propositions de désarmement nucléaire aillent de pair avec des mesures de vérification de la portée la plus grande qu'ait jamais connue la communauté mondiale. Mais de telles mesures seraient-elles acceptables pour tous les Etats intéressés dotés d'armes nucléaires ? Ainsi que l'a fait remarquer le distingué représentant des Pays-Bas dans son intervention du 19 avril, l'auteur principal de l'une des propositions dont nous sommes saisis n'a pas encore accepté le degré élémentaire d'inspection conçu jusqu'ici dans le domaine nucléaire. Je veux parler de l'inspection par l'AIEA des installations nucléaires civiles qu'acceptent aujourd'hui plus de 100 Etats, y compris la majorité des Etats dotés d'armes nucléaires.

J'ai tâché d'exposer les vucs de la délégation britannique sur certaines des idées qui ont été exprimées jusqu'ici dans nos débats sur cette question importante. Nous avons aussi soulevé certaines questions sur lesquelles nous serions heureux de recevoir des explications. Il nous paraît évident que les conditions préalables élémentaires pour réaliser des progrès sont que nous soyons tous prêts à accepter les conséquences des questions que j'ai posées. Ce sont des questions réelles qui sont vitales pour la sécurité d'un pays.

II. JAY (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, cette occasion est la première qui m'est offerte de prendre la parole officiellement au nom du Canada dans la seconde partie de notre session annuelle. Qu'il me soit permis de la saisir pour vous féliciter de votre accession à la Présidence. Le sens du devoir que vous-même et votre éminent prédécesseur avez appliqué aux lourdes responsabilités de la direction a suscité l'admiration de ma délégation et vous a acquis notre loyale coopération. Je tiens aussi à me joindre à ceux qui ont souhaité la bienvenue parmi nous au distingué Ministre d'Etat aux affaires étrangères de l'Inde, à nos nouveaux collègues de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Pérou et de l'Iran et à notre nouveau Secrétaire et distingué Représentant personnel du Secrétaire général, M. l'Ambassadeur Jaipal.

(M. Jay, Canada)

Enfin si vous le voulez bien, Monsieur le Président, je tiens à mentionner le fait que ma délégation a constaté avec satisfaction l'assiduité des représentants des pays observateurs qui partagent si manifestement notre ferme propos de faire en sorte que le Comité du désarmement apporte une solide et substantielle contribution à l'oeuvre du désarmement et du contrôle des armements.

Il est hors de doute que le point 2 de notre ordre du jour annuel, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" se situe à une des toutes premières places dans l'échelle des priorités. La course aux armements nucléaires stratégiques se poursuit, malgré les accords du genre de SALT II qui contribuent à la limiter. D'autres puissances dotées d'armes nucléaires mettent activement au point leurs propres systèmes. Parallèlement, il n'y a guère d'indices - à supposer qu'il y en ait - qui permettent de penser que les autres négociations en cours sur le contrôle des armements fassent de bons progrès. Dans ces conditions, il est difficile d'être optimiste quant aux efforts tendant à limiter la dissémination des armes nucléaires. Il est évident que si nous ne prenons pas de nouvelles mesures pour arrêter la course aux armements nucléaires et réaliser le désarmement nucléaire, c'est la survie de notre civilisation qui est en jeu.

Aussi suis-je particulièrement heureux de saisir cette occasion de réaffirmer la satisfaction que nous procure la signature officielle de l'accord SALT II. Comme le Premier Ministre canadien l'a indiqué aux deux hommes d'Etat qui ont pris cette mesure historique, "cet accord est, de toute évidence, la réalisation la plus importante de notre temps en matière de contrôle des armements". Le Canada est convaincu que l'accord SALT II contribuera à la sécurité mondiale en renforçant la stabilité de l'équilibre stratégique entre l'Est et l'Ouest. Il accroîtra ainsi la confiance et améliorera le climat des négociations qui pourront se dérouler concernant d'autres mesures de contrôle du désarmement. Nous notons que cet accord prévoit la poursuite du processus des négociations SALT et notamment de nouvelles réductions et des limitations qualitatives des armes stratégiques offensives. Le Canada souhaite ardemment que les formalités à remplir pour que l'accord entre en vigueur seront bientôt terminées.

Le Comité du désarmement est sans nul doute une instance appropriée pour connaître de certains aspects du problème du désarmement nucléaire. Au début de notre session de 1979, nous avons été saisis d'une proposition qui nous engageait à entreprendre des "négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète" (CD/4). Les 5 et 19 avril, M. l'Ambassadeur Issraelyan a commenté en détail les principaux points de cette proposition.

(M. Jay, Canada)

Nous partageons l'opinion que, dans l'examen de cette question, il faut prendre en considération l'effet qu'exerceraient sur la sécurité des Etats la réduction et la limitation de ce type d'armes. Nous reconnaissons que "l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures concernant le désarmement nucléaire doivent s'appuyer sur le renforcement parallèle des garanties politiques et de droit international relatives à la sécurité des Etats" et nous croyons aussi que les mesures relevant du domaine du désarmement nucléaire sont indissociables des mesures de désarmement classique. Comme M. l'Ambassadeur Issraelyan l'a lui-même expliqué, non seulement les arsenaux nucléaires, mais les arsenaux militaires globaux comprenant également les armes classiques importent à la sécurité internationale.

M. l'Ambassadeur Issraelyan a souligné qu'il serait nécessaire de progresser par étapes prudentes vers l'objectif ultime de la limitation des armements nucléaires. Nous sommes heureux d'observer qu'il a insisté sur le fait que chaque mesure et chaque étape doivent s'accomplir dans des délais déterminés et que le passage à l'étape suivante ne doit se faire qu'après l'exécution des mesures relevant de l'étape précédente.

Il a également été reconnu qu'il fallait appliquer un système efficace de vérification. Vu la complexité de la question, il est évident que ce système devrait être poussé très loin par rapport à toutes les autres mesures de vérification convenues jusqu'à présent dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Nous serions certainement heureux que l'URSS nous indique, même à titre préliminaire, les types de systèmes qu'elle serait disposée à envisager. Il va de soi que, ces questions-là devraient être explorées plus avant au cours des négociations, mais l'expérience que nous avons des négociations passées nous donne à penser qu'il serait extrêmement utile de savoir sans tarder s'il y a des raisons d'espérer parvenir à un accord.

Dès lors que nous convenons tous que le Comité du désarmement a un rôle à jouer en matière de désarmement nucléaire, il convient de définir la portée de ce rôle et les moyens de le remplir au mieux. De toute évidence, certaines mesures de désarmement nucléaire doivent faire l'objet de négociations entre les superpuissances, puisque comme il est indiqué dans le document CD/4, "le degré de participation des divers Etats nucléaires aux mesures de chaque Etat doit être déterminé en tenant compte de l'importance quantitative et qualitative des arsenaux existants des Etats dotés d'armes nucléaires et des autres Etats en cause". En outre, ce document mentionne expressément que la proposition ne doit pas porter préjudice aux négociations bilatérales en cours qui ont trait aux armements stratégiques. On s'accorde généralement à reconnaître que les deux principales puissances dotées d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière dans l'oeuvre de la réduction de leurs arsenaux.

(M. Jay, Canada)

Il existe d'autres mesures consécutives ou parallèles au processus des négociations SALT qu'il serait probablement préférable de laisser aux négociations entre les puissances dotées d'armes nucléaires. C'est ainsi qu'on peut imaginer qu'à un certain stade, toutes les puissances dotées d'armes nucléaires devraient participer à un processus analogue aux négociations SALT. Les puissances dotées d'armes nucléaires d'une région géographique donnée pourraient se trouver dans l'obligation d'examiner ensemble les moyens de limiter et de réduire les "forces nucléaires tactiques". Nous imaginons qu'à un certain stade, toutes les puissances militaires intéressées devraient également participer aux négociations tendant à l'élimination totale de ces armes. D'autres accords concerneraient les seuls Etats dotés d'armes nucléaires. Un accord prévoyant la destruction et l'élimination des stocks existants de matières fissiles à des fins d'armement par exemple se rangerait dans cette catégorie.

Dans ces conditions, quel rôle pouvons-nous envisager pour notre Comité en matière de désarmement nucléaire ? La délégation canadienne estime que ce Comité doit continuer à consacrer l'essentiel de son effort aux mesures multilatérales de désarmement. C'est ainsi que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la suite logique des négociations menées au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. A notre avis, le Comité devrait également avoir pour tâche de négocier un accord sur l'arrêt et l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. D'ailleurs, la résolution 33/91H prie notre Comité de le faire à un stade approprié de ses efforts visant l'application des propositions formulées dans le Programme d'action de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Ma délégation continue d'espérer que le Comité du désarmement accordera, le moment venu, à cette question toute l'attention requise. Nous reconnaissons que pour l'instant, les délégations ne sont pas d'accord sur ce moment précis. Cependant, je tiens à saisir l'occasion de dire encore quelques mots au sujet de cette proposition, et aussi à remercier les délégations qui ont déjà exprimé leurs vues à titre préliminaire.

Nous reconnaissons tout à fait que l'interdiction de la prolifération des matières fissiles à des fins d'armement ne constitue qu'une mesure partielle. Elle a été proposée par le Canada l'année dernière, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dans le cadre d'une série de mesures conjuguées destinées à arrêter la course aux armements nucléaires stratégiques. Les quatre mesures que nous avons proposées à cette époque étaient les suivantes :

- Premièrement, l'interdiction totale des essais afin d'entraver le perfectionnement des dispositifs explosifs nucléaires;

(M. Jay, Canada)

- Deuxièmement, un accord sur l'arrêt des essais en vol de tous les nouveaux vecteurs stratégiques, qui viendrait s'ajouter à l'interdiction de l'essai des ogives;
- Troisièmement, un accord interdisant toute production de matières fissiles à des fins d'armement, ce qui aurait pour effet de limiter la quantité de matières premières pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires;
- Quatrièmement, un accord limitant, puis réduisant progressivement les budgets militaires affectés aux nouveaux systèmes d'armes nucléaires stratégiques.

Ces mesures n'entraîneraient pas, à proprement parler, une réduction des armes nucléaires, mais ouvriraient la voie à une telle réduction. Nous pensons que cette étape préparatoire est importante et nous ne pensons pas que le processus de désarmement *doive* commencer par de réelles mesures de désarmement. Nous admettons toutefois qu'une interdiction de la prolifération des matières fissiles à des fins d'armement aurait moins d'intérêt si elle ne s'accompagnait pas ou n'était pas suivie d'accords interdisant les essais d'armes nucléaires et de vecteurs stratégiques et limitant les budgets affectés à ces armes.

Nous considérons qu'un certain nombre d'étapes préparatoires sont nécessaires avant que l'interdiction de la production entre en vigueur. Ces mesures pourraient comprendre le rassemblement d'informations précises sur la production globale de matières fissiles et les installations correspondantes; l'établissement, par les Etats dotés d'armes nucléaires, de plafonds pour les stocks de matières fissiles à des fins d'armement et le développement des modalités existantes de vérification, en particulier l'instauration de garanties complètes. Ces modalités devraient procurer l'assurance que l'on connaîtrait la production globale de matières fissiles ou du moins faire en sorte que toute production de ces matières qui s'opérerait en dehors de ce régime ait de grandes chances d'être découverte rapidement. C'est seulement après que ce stade aura été atteint que l'on pourra escompter que le régime entrera en vigueur avec des chances raisonnables de succès. Ce régime devrait être constamment adapté pour tenir compte des modifications des besoins de la production de matières fissiles et des améliorations des techniques de vérification. Il va de soi que le fonctionnement d'un tel régime est fondé sur la confiance : confiance dans le fait qu'aucune information n'est tenue secrète et confiance dans la précision des moyens de vérification. Lorsque ces conditions, ainsi que d'autres mesures connexes, seront assurées, on pourra envisager des mesures de désarmement véritable, y compris la réduction des plafonds imposés aux listes de matières fissiles détenues à des fins d'armement.

(M. Jay, Canada)

D'autres tâches nous attendent dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous comptons examiner à l'avenir l'un des éléments essentiels, mais complémentaires, qui sont nécessaires pour créer un régime de confiance qui permette l'adoption de plus importantes mesures de contrôle des armements : une interdiction complète des essais, sous une vérification adéquate. Nous avons écouté avec intérêt les débats qui ont eu lieu récemment sur la question des garanties de sécurité négatives. Nous avons été particulièrement impressionnés par la contribution constructive de M. l'Ambassadeur Fein, des Pays-Bas. Nous estimons qu'il serait bon que l'Union soviétique dissipe toute ambiguïté qui pourrait subsister, dans nos esprits du moins, du fait que nous avons observé des différences que nous estimons importantes dans les propositions qu'elle a formulées au cours des douze derniers mois environ. Nous croyons que notre espoir de définir un terrain d'entente est justifié et nous nous réjouissons d'y contribuer au sein du Groupe spécial dont nous avons toujours pensé que la création était nécessaire pour faire progresser les déclarations unilatérales relatives aux garanties de sécurité qui ont été faites par les Etats dotés d'armes nucléaires. Mais, même s'il n'est pas facile de trouver une formule commune, nous devrions au moins examiner les moyens de donner à ces garanties une plus grande force obligatoire. A cet égard, la proposition de M. l'Ambassadeur Fisher visant à consolider dans une résolution de l'Assemblée générale, les divers engagements qui ont été pris, mérite d'être examinée avec soin, à titre de première mesure à adopter. Au surplus, nous pensons que la mise à exécution de ces mesures pourrait servir de base à un solide régime de non-prolifération, qui limiterait la prolifération verticale et horizontale et contribuerait à donner aux Etats la conviction que le désarmement véritable est plus qu'un objectif lointain.

Sir James PLIMSOLL (Australie) (traduit de l'anglais) : La question dont nous sommes saisis - à savoir la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire - est certes un sujet très important, qui se situe au coeur même de la tâche impartie à ce Comité. Jusqu'à présent, la plupart des mesures que nous avons examinées dans cette enceinte et qu'a prises la communauté internationale ont concerné le contrôle des armements ou tendu à empêcher l'apparition de nouveaux moyens de guerre. Ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est d'examiner la possibilité d'une réduction effective des armes déjà existantes, en particulier des armes nucléaires. C'est là une question importante en l'occurrence, puisqu'elle est nettement mentionnée à deux reprises dans le Traité sur la non-prolifération - une fois dans le préambule et une autre fois à l'article VI. Elle exige donc de la part du Comité du désarmement une attention particulièrement soutenue.

Le Traité sur la non-prolifération doit faire l'objet d'un examen par une Conférence qui se tiendra au mois de mai de l'année prochaine et nombreux seront les représentants qui voudront alors savoir quels progrès auront été réalisés dans l'application de certaines dispositions du Traité qui visent expressément la réduction des armements nucléaires. Ils demanderont ce qui aura été fait dans ce sens. Comme on le sait, plus d'un pays a affirmé que les Etats dotés d'armes nucléaires avaient une position privilégiée et qu'en conséquence, les pays tiers ne pouvaient adhérer au Traité. C'est là un point de vue que le Gouvernement australien ne partage pas; nous pensons que ces armes constituent pour l'avenir de l'humanité et le bonheur des hommes une menace si grave qu'aucun autre Etat ne devrait acquérir d'armes nucléaires. Nous n'admettons aucune exception : nous ne voulons pas voir apparaître d'autres Etats nucléaires. Cependant, tout en conservant cette position, nous devons maintenir en vigueur le Traité sur la non-prolifération, le rendre aussi largement acceptable que possible et compte tenu de ces objectifs, il faut tâcher de progresser dans l'examen de la question inscrite à notre ordre du jour. Nous espérons pouvoir déclarer à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération que certains résultats ont été obtenus et qu'il existe un traité pour mettre fin aux essais nucléaires - le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous espérons que nous pourrons faire état de la ratification et de l'entrée en vigueur de l'accord SALT II, qui imposera de nouvelles mesures de contrôle et de nouvelles limites à l'expansion et à l'utilisation de la puissance militaire des deux plus puissants Etats dotés d'armes nucléaires. Et je crois que l'on pourra dire à juste titre que le Comité du désarmement se sera chargé de la question du désarmement nucléaire. A mon avis, il est particulièrement intéressant qu'à notre séance du 18 juin, le général Seignious, des Etats-Unis, et M. Issraelyan, de l'Union soviétique, aient mentionné expressément l'article VI du Traité sur la non-prolifération qui prévoit effectivement des mesures de désarmement nucléaire. Il est bon que ces questions aient été évoquées en substance, mais il est bon aussi que les deux puissances aient reconnu la nécessité de les évoquer et je m'en félicite très vivement.

Néanmoins, il reste beaucoup à faire. L'accord SALT II est un grand pas en avant qu'ont accueilli avec satisfaction le Premier Ministre de l'Australie et le Gouvernement australien. Les Etats-Unis et l'Union soviétique méritent certes de grands éloges pour être parvenus à cet accord et pour avoir envisagé de le faire suivre de nouvelles mesures; cependant ce n'est qu'un pas. C'est une mesure de contrôle des armements, ce n'est pas une mesure de désarmement. En outre, l'accord SALT II ne lie que deux des Etats dotés d'armes nucléaires.

(Sir James Plimsoll, Australie)

Trois autres Etats sont également dotés d'armes nucléaires; certes, l'un d'entre eux - le Royaume-Uni - participe à un grand nombre de négociations et de mesures internationales, notamment celles qui concernent le Traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et d'autres instruments. Cependant, il existe d'autres Etats qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires, à l'heure actuelle, mais qui perfectionnent leur infrastructure technique d'une façon qui les rapproche de la capacité d'opérer des explosions nucléaires. C'est un fait qui doit nous préoccuper et une raison de plus pour que notre Comité s'intéresse au désarmement nucléaire.

Pour l'examen du fond de la question, nous devrions à mon avis, nous inspirer du paragraphe 50 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cette déclaration doit orienter les travaux du Comité; elle a été rédigée à la suite de longues discussions entre les pays et constitue une base à laquelle nous devrions nous attacher. Les principes fondamentaux auxquels l'Australie pourrait souscrire et qui recueilleraient également, je crois, l'approbation de bon nombre de membres du Comité sont qu'il faut créer des moyens de vérification efficaces propres à inspirer confiance à tous les participants, qu'il faut établir un équilibre tant dans le dosage des mesures que dans leurs effets sur la sécurité de chaque Etat, et qu'il faut exécuter ce programme par étapes successives.

Nous sommes actuellement saisis d'une proposition du groupe des pays socialistes qui porte la cote CD/4. A mon avis, c'est là un document très important, et cela pour trois raisons au moins. D'une part, il expose les objectifs d'un nombreux groupe d'Etats, y compris ceux d'une des deux grandes puissances qui est aussi l'un des deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires. D'autre part, il démontre qu'il existe de nombreux éléments communs à tous les groupes d'Etats ici présents. Enfin, il reconnaît expressément que le Comité du désarmement et les Etats non dotés d'armes nucléaires ont un rôle à jouer dans ce domaine. Ce document n'est pas un programme d'action et ne prétend pas l'être; c'est une proposition de négociation. Cependant, au premier coup d'oeil, on s'aperçoit qu'à bien des égards, il mentionne une bonne part des tâches qui incombent au Comité. C'est une proposition de très ample portée concernant les questions qui doivent faire l'objet de négociations. Et j'estime qu'en l'occurrence, la meilleure façon de procéder consiste à exprimer nos opinions, si nous en avons, sur certains des points figurant dans cette proposition ou à soulever des questions à leur sujet. A mon avis, c'est tout ce que nous pouvons faire pour le moment, mais ce n'est pas là un exercice inutile. Cela peut constituer un progrès si, au cours des débats du Comité sur ce point de l'ordre du jour, nous exposons, en vue de leur examen à la présente session ou, entre les sessions, au sein de nos gouvernements respectifs,

(Sir James Plimsoll, Australie)

certaines des préoccupations des représentants réunis ici, certains de nos intérêts qui touchent à notre propre sécurité ou à la poursuite de la coopération internationale. Soulever des questions n'est pas gêner les travaux du Comité; c'est entamer le processus qui doit aboutir à l'accord sur la question considérée. C'est pourquoi je vais soulever des problèmes de fond, ainsi que certaines questions de calendrier.

Peut-être devrais-je tout d'abord dire quelques mots du fond de la proposition. Il s'agit, de toute évidence, d'un exposé des questions qui devraient faire l'objet de négociations à diverses étapes. Ces questions se trouvent dans le passage intitulé "Objet des négociations" à titre d'exemple et il est à présumer que l'intention des auteurs n'était pas d'établir une liste exhaustive. Il existe peut-être d'autres questions qui devraient être ajoutées à cette liste dans le cadre d'un vaste programme d'action et d'examen qui s'étendra sur de nombreuses années. L'une des questions que nous devons nous poser est la suivante : dans quelle mesure cette liste est-elle complète, compte tenu de l'approche que nous avons adoptée à l'égard du contrôle des armements, du désarmement nucléaire et de la course aux armements ? Les diverses questions doivent-elles être abordées en bloc ou certaines d'entre elles peuvent-elles être étudiées individuellement ? Ce n'est pas tout à fait la même chose que de se demander s'il faut procéder par étapes ou conformément à un calendrier, car il est très probable, à mon avis, que les étapes du désarmement nucléaire ne consisteront pas à prendre successivement une question ou une série de mesures relevant d'une question mais qu'il y aura des mélanges, et que cela sera peut-être d'autant plus nécessaire que nous souhaitons maintenir la force relative des divers Etats à mesure que progressera le désarmement. Faudra-t-il donc les considérer comme un bloc unique ? Ou est-il possible d'aborder successivement une question puis une autre, ou peut-être d'avancer quelque peu sur un point pour nous arrêter et tâcher de progresser dans l'examen d'une autre question ? C'est là une question complexe qui exige beaucoup de réflexion et il nous faudra sans doute beaucoup de temps pour la résoudre.

La deuxième question ou catégorie de questions est la suivante : comment associer le désarmement nucléaire et les autres formes de désarmement - désarmement en matière d'armes classiques, mesures visant à contrôler les déploiements militaires. Comment peut-on concilier le désarmement nucléaire avec, par exemple, les mesures portant sur les armes classiques dans le cadre d'arrangements régionaux ou au sein d'une région donnée ? C'est là un deuxième groupe de questions qui appellent réflexion.

Le troisième groupe de questions sera le suivant : comment ces négociations peuvent-elles s'insérer dans les autres discussions bilatérales et multilatérales qui

(Sir James Plimsoll, Australie)

se déroulent au Comité du désarmement ou dans d'autres régions du monde ? Ces activités sont très nombreuses. On peut mentionner les travaux qu'accomplit l'Agence internationale de l'énergie atomique en matière de garanties nucléaires, l'oeuvre dont elle s'acquitte actuellement en matière d'inspection et l'appareil international que l'on est en train de mettre en place sous son égide. D'autre part, des négociations ont lieu actuellement sur le principe de la gestion internationale du plutonium, lequel principe, à mon avis, touche de très près aux débats de notre Comité. On peut mentionner aussi les travaux qui s'effectuent dans le cadre du Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire. Enfin, il y aura les études qui sont en cours dans le cadre des réductions mutuelles et équilibrées des forces. Il nous est impossible de ne pas tenir compte dans nos discussions des entretiens qui se déroulent dans ces autres instances. Peut-être souhaiterons-nous parfois tirer parti des réalisations obtenues par ces organismes ou ces discussions ou inversement, appeler leur attention sur certains problèmes qui nous paraissent relever davantage de leur compétence, afin d'éviter des chevauchements.

La quatrième question est en fait liée de très près à certaines de celles dont je viens de parler; il s'agit de savoir à quelles activités doivent participer les autres pays et de quelle manière ils peuvent le faire. Pour certaines questions, la responsabilité initiale des négociations incombera aux Etats dotés d'armes nucléaires : ce sont eux qui possèdent les armes et qui disposent d'informations qu'aucun autre pays ne possède ou ne peut se procurer, et il y va de la sécurité vitale de chacun de ces Etats; ce sont là des faits qu'il faut reconnaître si nous voulons être réalistes. La question à l'étude aujourd'hui, c'est l'existence même des pays et nous ne saurions attendre d'un pays qu'il prenne de gros risques s'il ne dispose pas de toutes les possibilités requises d'évaluer l'enjeu et de peser les faits - c'est-à-dire que, si on lui demande d'accepter certaines contraintes, elles ne peuvent être acceptées que dans la mesure où d'autres pays acceptent également des restrictions vérifiées de façon efficace et en toute bonne foi. En conséquence, je me dis très souvent qu'il nous faut reconnaître que les progrès ne seront pas aussi rapides qu'on le souhaiterait et que si l'on parvient rapidement à un accord de forme au Comité ou ailleurs, cela voudra peut-être dire que cet accord n'est pas pris au sérieux.

Comme je disais tout à l'heure, le fait de poser des questions ou de demander que nous n'allions pas trop vite ne relève pas d'une tactique obstructionniste. L'Australie n'a aucun désir de mettre les Etats-Unis ou l'Union soviétique en accusation. Le Comité du désarmement n'a pas pour fonction de prendre les deux grandes puissances nucléaires, ni d'ailleurs les cinq puissances nucléaires, et de

(Sir James Plimsoll, Australie)

les traiter comme si elles comparaissaient en justice. En fait, je pense que nous devons non seulement reconnaître les réalités, mais aussi nous féliciter de ce que les grandes puissances nucléaires aient été à la hauteur de leurs responsabilités et que les Etats-Unis et l'Union soviétique aient pris les mesures qu'ils ont prises en concluant l'accord SALT. Cependant, les autres Etats qui participent au Comité du désarmement voire ceux qui n'en sont pas membres, ont eux aussi un rôle à jouer. Nous avons tous intérêt à prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire qui pourrait faire périr tout le genre humain et causerait sans aucun doute de nombreuses victimes et de très gros dégâts. Les autres Etats peuvent contribuer à la conclusion d'accords efficaces, parfois même d'accords bilatéraux, car nombreux sont parmi nous ceux qui devront participer aux mesures de vérification à l'échelle mondiale; ils peuvent aussi contribuer à empêcher la dissémination des armes et des matières dangereuses provenant de l'uranium et des matières radioactives. En outre, je pense que tous les pays, tous les gouvernements, ont un rôle à jouer pour contribuer à faire comprendre ce que signifie le désarmement. J'espère que les puissances dotées d'armes nucléaires reconnaîtront que les autres Etats peuvent apporter une contribution en dégageant de temps à autre au Comité des questions, par exemple, sur lesquelles l'accord ne s'est pas encore fait et certains des problèmes en jeu. En effet, si l'opinion publique, de même que les gouvernements, prennent conscience du fait que ce qui cause les retards, ce sont les questions de fond essentielles et que ce qui retarde l'accord n'est pas la mauvaise volonté, mais que c'est simplement la difficulté qu'il y a à résoudre certains de ces problèmes complexes, si l'on prend davantage conscience de ce fait dans le monde, je crois que cela peut à la longue contribuer au désarmement. Le Comité du désarmement pourrait faire davantage dans ce sens.

J'ai dit que l'une des questions que soulèvent le document du Groupe des pays socialistes (CD/4) et l'examen de ce texte consiste à savoir s'il faut examiner séparément les questions qui doivent faire l'objet de négociations. Je comprends les raisons qui font que nous devons avoir une conception ample et un examen d'ensemble. Nous approuvons ce principe. Mais il peut y avoir des éléments à résoudre séparément, tout au moins au début, et l'Australie estime que l'interdiction de la production de matières fissiles est de ce nombre. Cette question est mentionnée dans la proposition soviétique et nous pensons que nous pourrions tâcher de faire des progrès dès maintenant, sans attendre que l'accord se fasse sur d'autres mesures.

(Sir James Plimsoll, Australie)

C'est ce qu'a déclaré le Ministre des affaires étrangères australien, M. Peacock, lorsqu'il a pris la parole à la séance d'ouverture du Comité. Une telle mesure couramment désignée sous le nom d'"arrêt" limiterait les arsenaux existants à peu près à leur volume actuel et empêcherait toute nouvelle production de matières fissiles destinées à la fabrication d'explosifs nucléaires; elle éviterait l'apparition de nouveaux Etats dotés de la capacité de procéder à des explosions nucléaires. C'est là un objectif pratique et il vaut bien la peine d'explorer la possibilité de progresser vers sa réalisation. En outre, cette mesure n'établirait aucune discrimination entre les Etats dotés d'armes nucléaires et les autres Etats. Elle exigerait l'adoption de garanties communes applicables à tous les Etats, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires. Je n'entrerai pas dans le détail de cette mesure, puisque le représentant du Canada vient de faire une déclaration qui coïncide en grande partie avec ce que je pense. Je me bornerai, pour ne pas faire perdre de temps au Comité, en répétant les mêmes arguments, à dire que l'Australie s'associe aux observations détaillées qu'a exposées le représentant du Canada à ce sujet.

Je ne sous-estime pas les difficultés que suscite la conclusion d'un tel accord. Lors de l'adoption de la résolution 35/91 H de l'Assemblée générale, qui préconise certains modes d'action, deux des Etats dotés d'armes nucléaires ont émis un vote positif, l'un d'eux a émis un vote négatif, un autre s'est abstenu et un autre encore n'a pas pris part au vote. Il ne faut donc pas fermer les yeux sur les difficultés; nous devons reconnaître qu'il y a sur ce point de fortes divergences de vues entre les Etats dotés d'armes nucléaires. Cependant, nous avons adopté une démarche progressive; nous espérons empêcher la production des matières premières qui servent à fabriquer des armes nucléaires et nous préférons progresser initialement sur ce point que d'adopter l'objectif plus ambitieux, mais à mon avis moins réalisable, qui consiste à obtenir au plus tôt l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires. J'espère que les pays qui voient avec réticence les efforts qui pourraient être faits dans ce sens - j'insiste sur le mot "efforts", car il se peut qu'à mesure que nous avancerons les difficultés deviennent si importantes qu'il soit impossible d'envisager des progrès dans un avenir rapproché - mais j'espère que ceux qui ont rejeté jusqu'à présent toute tentative de progrès se raviseront. Mettons au moins les orteils dans l'eau. Si l'eau est trop froide ou trop chaude, nous pouvons les retirer. Cependant, il y aurait intérêt à explorer la possibilité d'entreprendre l'examen de cette question et d'entamer tout au moins l'étude de ses incidences. Voyons quelles

(Sir James Plimsoll, Australie)

sont les objections et demandons-nous s'il est possible d'en venir à bout. Nous pourrions peut-être nous mettre d'accord sur des mesures qui ne seraient pas appliquées immédiatement, mais qui pourraient être le point de départ de l'élaboration de tout un mécanisme de désarmement nucléaire.

Je viens de parler de questions de fond. Qu'il me soit permis de dire quelques mots de l'ordre chronologique. En premier lieu, je pense qu'avant que nous entreprenions quoi que ce soit, il faut que l'accord SALT II ait été ratifié et soit entré en vigueur. Tant que nous ne disposerons pas de cette base - et quand je dis "nous", j'entends l'ensemble des membres du Comité, mais tout particulièrement, cela va de soi, les Etats-Unis et l'Union soviétique - et tant que cet accord n'aura pas été ratifié et ne sera pas entré en vigueur, il ne sera pas possible, à mon avis, de s'attaquer au fond de la question de la course aux armements et du désarmement nucléaires. Toujours en ce qui concerne l'ordre chronologique, l'une au moins des puissances nucléaires a dit que les cinq puissances nucléaires devaient toutes participer d'une façon ou de l'autre. Il faudrait peut-être explorer cette possibilité, non à présent, mais à une date ultérieure. Cette proposition concerne-t-elle toutes les questions ou y en a-t-il qui puissent faire au moins l'objet d'une étude préliminaire ? Pouvons-nous examiner certaines de ces questions sans que toutes les puissances nucléaires soient présentes ? Je n'exprime pas d'opinion en ce moment-ci, mais il y a là un aspect dont il faut tenir compte. Une autre question d'ordre chronologique, qui nous concerne tous directement, est l'état des travaux du Comité. Pouvons-nous, au cours de l'actuelle session, avec la meilleure volonté du monde, pousser l'examen de ce point au-delà d'un simple débat ? Examinons où nous en sommes actuellement; je ne crois pas qu'il y ait lieu d'être trop modeste sur les résultats que nous avons obtenus. En revenant sur les trente dernières années, il me semble que l'on a beaucoup progressé sur la voie du désarmement, et une bonne part de ces réalisations a été obtenue depuis quelques années. A l'actuelle session, nous aurons fait quelque chose pour le Traité d'interdiction complète des essais. Nous ne savons pas encore quelle sera l'issue des négociations entre les trois puissances, mais celles-ci rendront compte de leurs travaux. J'espère que si le traité n'est pas encore au point nous pourrions du moins entrevoir la possibilité de parvenir à des résultats à une date assez rapprochée. Nous allons être saisis de projets de propositions sur les armes radiologiques, c'est déjà quelque chose. Il est important d'empêcher l'apparition dans le monde d'armes qui n'existent pas actuellement. Nous allons commencer à étudier la question de la guerre chimique. Là encore, nous ne connaissons pas les résultats des négociations entre les puissances, mais c'est déjà un commencement, et j'espère que nous pourrions montrer que ce commencement peut déboucher sur des résultats dans un délai acceptable.

(Sir James Plimsoll, Australie)

Peut-être aussi qu'un pas sera fait sur la question des garanties que doivent donner les puissances nucléaires de ne pas utiliser d'armes nucléaires contre les Etats qui n'en possèdent pas, qui ne sont pas alliés à des pays qui en possèdent ou qui n'ont pas d'armes nucléaires installées sur leur territoire. Il me semble que c'est tout ce que le Comité peut faire en une seule session. Si nous prétendions en faire trop d'un seul coup, nous aboutirions à une telle dispersion d'énergie que nous ne pourrions pas accomplir de réels progrès.

Ainsi donc, ce que nous pouvons faire au sujet de ce point, c'est de reconnaître que, comme je l'ai déjà dit, le fait d'évoquer ces questions à cette séance plénière et aux autres séances plénières et d'exposer les positions marque déjà par lui-même le début d'un processus qui doit aboutir à un accord. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de créer un groupe de travail spécial. La proposition de l'Union soviétique est si vaste et soulève tant de questions complexes que je ne pense pas qu'elle puisse être réglée comme il convient par un groupe de travail dans le temps qui nous est imparti, et je ne crois pas que ce soit un compliment pour l'Union soviétique que de penser qu'on peut le faire dans un délai aussi court, étant donné la portée de cette proposition. En fait, ce que nous faisons, c'est de procéder dans ce Comité, au cours de séances officielles, à des discussions qui autrement devraient se dérouler dans un groupe de travail. Ainsi, ces discussions qui ont lieu au grand jour aideront le monde à comprendre les problèmes en jeu. Ce que je souhaiterais, peut-être, c'est que notre rapport à l'Assemblée générale contienne un texte qui indique que nous avons abordé l'examen de ce point, que nous nous sommes saisis de la question et que nous en poursuivrons l'étude l'année prochaine, et qui rende compte des questions et des vues exprimées. Voilà ce qu'il faut faire dans les circonstances présentes.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, au nom de la délégation mongole, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la Présidence du Comité du désarmement et de vous souhaiter sincèrement, en votre qualité de représentant de la Bulgarie socialiste avec laquelle la Mongolie et son peuple ont des relations d'amitié fraternelle et de coopération très étroite, de grands succès dans cette tâche de grande responsabilité.

Je voudrais également me joindre aux orateurs qui ont dit leur reconnaissance à votre prédécesseur, H. de Souza e Silva, Ambassadeur du Brésil, pour l'oeuvre utile qu'il a faite au poste de Président de notre Comité.

(M. Erdembileg, Mongolie)

La délégation mongole adresse ses plus sincères vœux de bienvenue à M. l'Ambassadeur Jaipal en sa qualité de Secrétaire du Comité et lui souhaite tout le succès possible.

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à M. l'Ambassadeur Luis Sola Vila, nouveau chef de la délégation de Cuba, pays frère, et nous sommes prêts à coopérer avec lui de la manière la plus étroite dans nos activités communes au sein du Comité.

Avant de passer à l'exposé de la position de la délégation mongole sur la question à l'examen, nous voudrions faire remarquer que nous intervenons aujourd'hui devant le Comité avec un sentiment de satisfaction.

Il y a tout juste dix ans que la République populaire mongole a commencé à participer aux travaux du Comité du désarmement. Pendant ces années de participation aux efforts du Comité, la délégation mongole a toujours accordé une grande importance à l'activité efficace de cet organe multilatéral de négociation appelé à apporter une contribution substantielle à la réalisation des objectifs d'un désarmement réel.

Non seulement elle a appuyé à fond au sein du Comité toutes les propositions constructives et pratiques visant à résoudre les problèmes actuels de désarmement mais aussi, conjointement avec les autres pays socialistes, elle est toujours intervenue en faveur de l'adoption de mesures pratiques dans ce domaine complexe et difficile qu'est le désarmement et elle continue à s'efforcer de contribuer à l'activité efficace du Comité, à sa recherche de solutions positives aux problèmes dont il est saisi.

En soulevant cette question, je n'ai pas l'intention de prendre beaucoup de temps aux membres du Comité. Nos modestes efforts au sein du Comité se fondent sur le ferme propos qu'a la Mongolie de continuer à agir dans ce sens afin d'apporter dans la mesure de ses forces sa contribution à l'oeuvre commune du désarmement. Sur ce plan je voudrais une fois de plus souligner que la réalisation d'un véritable désarmement demeurera à l'avenir l'un des objectifs essentiels de la politique étrangère pacifique de la Mongolie socialiste.

La délégation mongole estime indispensable de souligner une fois de plus l'importance énorme que la Mongolie accorde au rôle du Comité du désarmement. Partant de cette idée, nous voudrions noter que les intérêts d'une importance vitale du peuple mongol et son attachement profond à l'oeuvre de paix et de désarmement trouvent une fois de plus leur expression dans la proposition présentée au Comité, en commun avec d'autres Etats socialistes, d'entreprendre des négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Dans l'exposé que j'ai fait, le 10 avril 1979 devant le Comité, j'ai déjà pu expliquer en détail les vues de la République populaire mongole sur cette question. C'est pourquoi, en qualité de coauteur du document CD/4, je voudrais aujourd'hui me contenter de confirmer la position de principe du Gouvernement de la République populaire mongole sur la question du désarmement nucléaire, en m'arrêtant brièvement sur certains de ses principaux aspects.

Le problème de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire tient à juste titre une place dans l'ordre du jour et le programme de travail du Comité du désarmement pendant ses sessions de printemps et d'été. Au paragraphe 47 du Document final de la dixième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale des Nations Unies souligne la nécessité "d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects afin d'éliminer le risque d'une guerre mettant en jeu des armes nucléaires. L'objectif final est de ce point de vue l'élimination complète de ces armes". Il est dit plus loin que la réalisation du désarmement nucléaire nécessitera la négociation urgente d'accords, à des stades appropriés, et qu'au cours des négociations on pourrait examiner la question de la limitation ou de l'interdiction sur une base mutuelle et convenue, sans préjudice de la sécurité d'aucun Etat, de tous types d'armements nucléaires. Nous sommes profondément convaincus que c'est justement vers la solution de ce problème d'importance primordiale que tend la proposition des pays socialistes, dont la Mongolie, qu'exprime le document CD/4 et qui constitue en fait la première réponse réaliste aux appels qu'a lancés l'Assemblée générale des Nations Unies à sa dixième session extraordinaire, et que relate son Document final.

De l'avis de la délégation mongole, le document CD/4 a fait l'objet d'un examen utile pendant la première partie de la session du Comité. Nous notons avec satisfaction que de nombreux membres de notre Comité ont manifesté un vif intérêt pour la proposition des pays socialistes, qu'ils ont posé maintes questions aux auteurs du document et qu'ils ont formulé des observations de grande valeur qui méritent d'être étudiées avec soin. On sait que les auteurs du document CD/4 ont pris une part active à la discussion et se sont efforcés de contribuer à une compréhension plus nette de la signification totale et du sens de l'importante proposition qu'ils ont présentée.

Nous estimons que l'échange de vues sur cette question, qui se poursuit encore aujourd'hui, confirme que la question a été bien posée et qu'elle est toujours actuelle.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Nous croyons qu'il existe dans le Comité un ample accord quant à l'importance primordiale de poursuivre les travaux déjà commencés car le moment est venu de préparer les conditions nécessaires pour mener des négociations pratiques sur le fond de la question.

A la dernière séance plénière, le distingué représentant de l'URSS, M. l'Ambassadeur V.L. Issraelyan, a fait une déclaration importante dans laquelle il a de nouveau concrétisé la position des coauteurs du document CD/4 et a donné, en réponse aux demandes de certains membres du Comité, des explications détaillées sur certains aspects de la question que nous examinons. La délégation mongole fait pleinement siennes les opinions et les considérations formulées au cours de cet exposé de la délégation soviétique. Sur ce plan, nous souhaitons souligner une fois de plus que tous les Etats dotés d'armes nucléaires, sans exception, doivent participer aux négociations proposées, y compris la Chine, qui continue obstinément à refuser de participer aux travaux du Comité qui est l'organisme compétent. Nous croyons savoir qu'à la session de printemps du Comité en 1980, ce sera le tour de la Chine de présider aux travaux de cet organisme. Là n'est pas le fond de la question. Il est important que la Chine prenne tout à fait conscience de la responsabilité spéciale qui lui incombe devant les Nations Unies en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité.

Les pays socialistes coauteurs du document CD/4 se rendent parfaitement compte qu'une solution globale du problème de l'élimination des armes nucléaires est un problème complexe qui exige un esprit de réalisme, une volonté et une décision politiques, ainsi que la mobilisation d'un maximum d'efforts de la part de tous les participants aux négociations. Compte tenu de cette circonstance, les pays socialistes sont prêts à ne pas retarder la solution de l'ensemble du problème de la destruction des armes nucléaires et à examiner dans les négociations toute mesure partielle dont l'objectif final serait l'interdiction effective ou la limitation des armes nucléaires et de leurs vecteurs sur une base concertée mutuellement acceptable.

Pour ce qui est des questions de contrôle de l'exécution des accords sur le désarmement nucléaire, de la préservation de l'équilibre existant en matière de puissance nucléaire et de la non-atteinte à la sécurité des Etats, la délégation mongole a déjà exprimé ses idées à ce sujet et je ne vois donc pas la nécessité de les répéter.

(M. Erdembileg, Mongolie)

L'affaire exige que le Comité du désarmement examine très sérieusement la proposition des pays socialistes et se mette d'urgence à examiner les mesures concrètes d'organisation propres à préparer les négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète.

Le mode d'organisation qui convient le mieux à un tel examen serait, de l'avis des coauteurs du document CD/4, de créer au sein du Comité un groupe de travail spécial à composition non limitée. Le Comité est déjà saisi d'une proposition officielle à ce sujet, soumise au nom des coauteurs par la délégation de la République démocratique allemande. De concert avec de nombreuses autres délégations, la délégation mongole invite le Comité à prendre sans tarder une décision positive concernant cette proposition.

Il est hors de doute que les récents événements importants qui ont marqué la situation mondiale exerceront une influence favorable sur le cours des négociations sur le désarmement. Je pense ici surtout à la signature du Traité soviéto-américain sur la limitation des armes stratégiques offensives (SALT II).

Au paragraphe 52 du Document final de la dixième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné que l'accord entre l'URSS et les Etats-Unis sur la limitation des armements stratégiques "serait un pas important dans la direction du désarmement nucléaire et, en fin de compte, de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires".

Le communiqué commun soviéto-américain publié après la rencontre au sommet de Vienne souligne que "le Président Carter et le Président Brejnev se sont engagés à prendre d'importantes mesures pour limiter les armements nucléaires, avec pour objectif ultime de les éliminer ...". En outre, dans le discours qu'il a prononcé après la signature des documents soviéto-américains, le Président Carter a déclaré que "les négociations sur la limitation des armements stratégiques qui se poursuivent sans interruption depuis déjà près de dix ans, sont révélatrices de la conviction que, faute de règles concertées, de limitations vérifiables et d'un dialogue incessant, la course aux armements nucléaires mènerait droit à la catastrophe".

Tout cela nous permet d'escompter que les résultats de la rencontre de Vienne donneront une nouvelle impulsion aux progrès en matière de désarmement, en particulier de désarmement nucléaire.

A notre avis, l'essentiel est maintenant de faire en sorte que cette première session du Comité du désarmement avec sa composition élargie soit marquée par une

(ii. Erdembileg, Mongolie)

réponse positive à l'urgent appel et à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies contenus dans sa résolution 33/71 (H) d'entamer, conformément au paragraphe 50 du Document final de la dixième session extraordinaire, des consultations en vue de l'ouverture à bref délai de négociations urgentes sur le désarmement nucléaire et d'informer l'Assemblée générale, lors de sa trente-quatrième session, des résultats des négociations éventuelles. Dans ses efforts pour donner effet à cette importante décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité dispose de la proposition concrète contenue dans le document CD/4, qui répond pleinement aux objectifs que définit le Document final de la dixième session extraordinaire. Il faut maintenant mettre en pratique cette proposition, ce qui sera certainement un **pas important** dans le cours des travaux du Comité du désarmement.

Telles sont, Monsieur le Président, les quelques observations d'ordre général que la délégation mongole souhaitait présenter au stade actuel de nos travaux.

II. OGISO (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer, comme l'ont fait les orateurs précédents, mes félicitations pour votre accession à la Présidence du Comité pour le mois en cours. Je ne doute pas que sous votre utile direction le Comité ne fasse de substantiels progrès dans ses travaux.

La délégation japonaise n'a cessé en toutes occasions d'appeler de ses vœux la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, question que nous examinons sous le point actuel de l'ordre du jour. Mais le fait que le désarmement nucléaire n'a pas fait grands progrès est la preuve de la complexité des problèmes en jeu.

Ma délégation est convaincue que, si l'on veut atteindre le but ultime qu'est l'abolition des armes nucléaires, il faut prendre diverses mesures pour arrêter la course aux armements nucléaires tout en renforçant le régime de non-prolifération nucléaire et réduire progressivement les armements nucléaires. Je suis convaincu que telle est la voie la plus réaliste si l'on songe qu'un cadre régional de maintien de la sécurité s'inspire du principe de dissuasion mutuelle qui repose sur l'équilibre entre les totaux des armements nucléaires et classiques que détiennent les parties intéressées, et qu'un tel cadre a contribué à maintenir la paix et la sécurité du monde actuel.

La délégation japonaise a pour cette raison, à maintes reprises, insisté pour que progressent les conversations sur la limitation des armes stratégiques qu'ont eues les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue d'une prompte réalisation de l'interdiction complète des essais nucléaires et en vue de l'arrêt de la production de matières nucléaires

(M. Ogiso, Japon)

fissiles destinées à la fabrication d'armements. Nous avons aussi insisté sur le fait qu'il faut renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. C'est pourquoi ma délégation se félicite de la conclusion de SALT II, premier pas sur la voie de la cessation de la course aux armements nucléaires, et elle tient à dire tout le prix qu'elle attache aux efforts qu'ont faits les Etats-Unis et l'Union soviétique et qui ont conduit à la conclusion de SALT II. Je suis convaincu que SALT II contribuera à la stabilité et à la paix du monde et que cet accord donnera de l'impulsion aux négociations sur les mesures de désarmement nucléaire et de désarmement général, en particulier sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Nous avons le vif espoir que SALT III, qui aura pour objet d'opérer de nouvelles réductions quantitatives et de mettre en vigueur des restrictions qualitatives concernant les armements nucléaires stratégiques, ne tardera pas à s'ouvrir.

Le paragraphe 50 b) du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement concerne la négociation d'accords, à des stades appropriés et avec des mesures de vérification adéquates jugées satisfaisantes par les Etats concernés, en vue de mettre un terme à la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs ainsi qu'à la production de matières fissiles à des fins d'armement.

Le Japon insiste depuis 1969 sur le fait que cet arrêt constituerait une importante mesure de désarmement nucléaire, en tant que premier pas sur la voie de l'arrêt de la fabrication d'armes nucléaires et qu'il jouerait aussi un rôle important dans l'effort d'affermissement du régime de non-prolifération nucléaire. Ma délégation est convaincue que la réalisation effective de cet arrêt, joint à des garanties et à des moyens de vérification efficaces, est une mesure substantielle qui importe à l'extrême pour stopper le développement quantitatif des armes nucléaires. A ce propos, je tiens à prendre acte de ce qu'a dit le distingué représentant de l'Union soviétique à la dernière séance plénière du 3 juillet, quand il a parlé de la vérification par des moyens nationaux complétée par des moyens internationaux soigneusement étudiés. Ma délégation estime que l'un des moyens internationaux propres à faciliter la vérification de l'arrêt de la fabrication serait que tous les Etats dotés d'armes nucléaires envisagent sérieusement la possibilité d'accepter les garanties de l'AIEA qui sont appliquées aux Etats non dotés d'armes nucléaires en vertu du régime de non-prolifération nucléaire.

La séance est suspendue à 13 heures; elle est reprise à 15 heures.

M. ADENIJI (Nigeria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire combien je suis heureux de vous voir présider les délibérations du Comité pendant le mois de juillet. Ma délégation et la vôtre ont toujours entretenu d'excellentes relations, d'abord au sein de l'ancienne Conférence du Comité du désarmement, puis au Comité du désarmement. Ma délégation est certaine que votre vaste expérience des questions de désarmement et le fait que vous vous en occupez depuis longtemps faciliteront les travaux du Comité pendant ce mois. Elle tient également à exprimer à votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Antonio de Souza e Silva, sa gratitude pour la très utile contribution qu'il a apportée aux travaux du Comité.

Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole en séance plénière au cours de cette partie de notre session, je ne saurais manquer de souhaiter la bienvenue aux nouveaux chefs de délégation : M. Alberto Dumont, Ambassadeur d'Argentine; Sir James Plinsoll, Ambassadeur d'Australie; M. Radjavi, Ambassadeur de la République islamique d'Iran, et M. Valdivieso, Ambassadeur du Pérou. Je puis les assurer de l'étroite coopération de ma délégation.

Permettez-moi aussi de souhaiter la bienvenue au Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général, M. l'Ambassadeur Rikhi Jaipal. Nous nous félicitons de collaborer avec lui et saisissons l'occasion de lui souhaiter plein succès dans ses fonctions.

La question dont nous traitons cette semaine -- à savoir la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire -- est vraiment très importante et le Comité doit lui accorder, à juste titre, la plus grande attention. Les armes nucléaires, comme nous en convenons tous, constituent la plus grave menace pour l'humanité et pour la paix et la sécurité internationales. Malheureusement, c'est un fait que la connaissance que nous avons de la puissance destructrice totale des arsenaux nucléaires des Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier des deux principales puissances dotées de ces armes, n'est pas allée de pair avec des mesures propres à faciliter le désarmement nucléaire. En fait, malgré la nature des arsenaux des Etats dotés d'armes nucléaires, force nous est, hélas, de constater que la course à la mise au point et au déploiement d'armes nucléaires toujours plus perfectionnées se poursuit sans relâche. Contrairement à l'idée que les armes nucléaires constitueraient face à la guerre un moyen de dissuasion, nombreux sont ceux qui font valoir de manière convaincante que plus sont nombreux les puissances dotées d'armes nucléaires, plus grande est la probabilité de guerre. Cette conviction explique l'angoisse des actuelles puissances nucléaires, en particulier des deux plus avancées, et les efforts qu'elles déploient pour empêcher la prolifération des armes nucléaires.

(II. Adeniji, Nigéria)

La délégation est évidemment elle aussi d'avis qu'il importe à la sécurité du monde que soit empêchée la prolifération des armes nucléaires. Toutefois, nous pensons également que la cessation de la concurrence toujours plus vive que se font les Etats actuellement dotés d'armes nucléaires, en particulier les deux plus avancés, est, dans l'immédiat, le problème le plus crucial de la sécurité mondiale. Si je dis cela, c'est parce que le danger immédiat que court l'humanité vient du déploiement de 14 000 ogives nucléaires possédant une puissance explosive totale correspondant à celle d'environ 9 500 millions de tonnes d'explosifs brisants pour les seules deux grandes puissances et compte tenu des seules armes nucléaires stratégiques. On estime en outre que l'arsenal nucléaire tactique de chacune de ces deux puissances contient 10 000 ogives nucléaires dont chacune aurait au moins quatre fois la puissance de la bombe d'Hiroshima. L'on a calculé que les arsenaux nucléaires stratégiques et tactiques des deux superpuissances pris ensemble équivalent à trois tonnes environ d'explosifs brisants pour chaque homme, femme ou enfant vivant sur la terre. Si je rapporte tout cela, ce n'est pas uniquement pour donner des statistiques, c'est parce que, malgré l'énormité de ces arsenaux, la course à l'amélioration quantitative et qualitative se poursuit. Les négociations entreprises pour atténuer la menace des armes nucléaires se poursuivent à pas lents et sont dépassées par les grands progrès que fait la technologie militaire. Les efforts déployés pour constituer et perfectionner la capacité de première frappe nous rapprochent de l'éventualité d'une guerre nucléaire, qui, bien entendu, finirait par faire périr le genre humain.

La délégation est fermement convaincue que le seul moyen d'éviter la guerre nucléaire réside non pas dans l'équilibre stratégique, mais dans la destruction des armes nucléaires. Malheureusement, il ne semble pas qu'il y ait de fin à la recherche de la perfection en matière d'armes nucléaires. On n'a pas encore pris la mesure la plus fondamentale pour empêcher le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et leur prolifération, qui serait de mettre fin aux essais desdites armes. Nous connaissons, toujours grâce aux statistiques disponibles, le nombre des essais effectués l'année dernière, à savoir quarante-huit en tout : vingt-sept par l'URSS, dix par les Etats-Unis, six par la France, trois par la Chine et deux par le Royaume-Uni. Or, cette même année 1978 a été celle de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, événement d'importance majeure qui, espérait-on, enseignerait non seulement à tous les peuples du monde entier mais également à leurs dirigeants, la nécessité d'arrêter la course aux armements. C'est aussi cette même année que la communauté internationale a affirmé que la cessation des essais d'armes nucléaires serait de l'intérêt suprême de

(M. Adeniji, Nigéria)

l'humanité et établirait une base solide sur laquelle la communauté internationale entendait aborder avec une vigueur renouvelée la question du désarmement, particulièrement du désarmement nucléaire.

Si le spectre de la menace des armes nucléaires est effrayant pour les Etats qui actuellement ne sont pas dotés de telles armes, la pensée de la perfection de la capacité existante de surdestruction devrait être pour notre Comité un motif de très grave préoccupation. Il arrive que ma délégation ne puisse s'empêcher de penser que l'attention prioritaire que nous sommes parfois invités à consacrer à la non-prolifération - et, comme je l'ai dit, nous sommes fermement convaincus que des mesures de non-prolifération doivent être prises - pourrait être, dans une certaine mesure, mal placée, car si l'humanité veut se libérer de la menace sans précédent d'autodestruction que fait peser sur elle l'accumulation massive et concurrentielle d'armes nucléaires, il importe tout autant, à mon sens, que nous accordions la priorité à la question de savoir comment nous allons commencer à nous engager activement sur la voie du désarmement nucléaire.

Ma délégation pense, naturellement, que le Comité du désarmement, qui est composé, et je dis composé, des cinq Etats dotés d'armes nucléaires et de 35 Etats non dotés d'armes nucléaires offre le meilleur cadre pour examiner au moins les moyens de négocier et, en fait, pour commencer à négocier un désarmement nucléaire. Nous espérons que l'Etat doté d'armes nucléaires qui n'a pas encore estimé possible de participer aux travaux du Comité décidera bientôt de le faire. Néanmoins, le seul fait de l'absence de cet Etat doté d'armes nucléaires ne devrait pas entraver les efforts déployés pour engager des négociations sur les aspects concrets du désarmement nucléaire. A vrai dire, l'initiative qu'ont prise sept membres du Comité, et qui trouve son expression dans le document CD/4, confirme l'idée que le niveau de la participation aux diverses étapes de tel ou tel Etat doté d'armes nucléaires devrait être fonction de l'importance de l'arsenal de cet Etat.

Permettez-moi d'ajouter qu'évidemment ma délégation est elle aussi d'avis que des négociations sur certains aspects du désarmement nucléaire peuvent, et peut-être même doivent, s'engager hors du Comité du désarmement, pourvu que ces négociations là n'entravent pas les travaux du Comité et n'empêchent pas celui-ci de s'acquitter de ses fonctions, particulièrement dans les domaines où ses membres ont décidé de poursuivre des négociations.

Certains aspects fondamentaux ont déjà été acceptés par tous comme conditions préalables de toute négociation efficace sur le désarmement nucléaire.

(II. Adeniji, Nigéria)

Au nombre de ces aspects figurent la nécessité de maintenir intacte la sécurité de tous les Etats à mesure que baissera le niveau du désarmement; la nécessité de tenir compte du volume relatif, quantitatif et qualitatif, des arsenaux qu'ont les Etats dotés d'armes nucléaires; la nécessité d'inclure dans tout accord des mesures adéquates de vérification; la nécessité de procéder aux négociations par étapes; et la responsabilité particulière incombant aux deux Etats dotés d'armes nucléaires qui disposent des plus grands arsenaux. Ces facteurs de base ont été acceptés et l'on en trouve l'expression dans le document adopté par consensus à la session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous pensons que ces facteurs ne devraient pas servir de nouveau de prétexte pour ne pas entamer les négociations.

Dans l'exposé que j'ai fait au Comité le 10 avril 1979, où j'ai formulé des observations sur le document CD/4, j'ai souligné qu'il était indispensable, si l'on voulait que les moyens n'aillent pas à l'encontre de l'objectif visé, que les mesures de désarmement ne confèrent d'avantage à aucun Etat ou groupe d'Etats. Je disais qu'étant donné la précarité de l'équilibre de la terreur, un déséquilibre de la terreur pourrait présenter un danger plus grave encore, en aiguissant l'appétit de domination mondiale. En parlant de désarmement nucléaire, nous partons donc du point de vue qu'il n'existe pas de tentatives sinistres visant à désavantager tel ou tel Etat ou groupe d'Etats. S'il ne veut pas manquer à son mandat, le Comité du désarmement ne saurait s'engager sur cette voie. C'est pourquoi j'espère que les membres de notre Comité ne perdront pas de vue le fait que nous ne pouvons, ni d'ailleurs ne devons, continuer à invoquer des arguments qui servent de prétexte pour expliquer ou excuser le fait de ne pas commencer à envisager de mettre en oeuvre un programme d'action adopté par consensus et reconnaissant ces aspects fondamentaux.

Ma délégation pense qu'en désignant les sujets relevant des négociations sur le désarmement nucléaire nous devons avoir présent à l'esprit le fait que l'objectif visé est l'élimination totale et complète des armes nucléaires opérée de manière à dissocier des armes nucléaires la sécurité demeurant intacte de tous les pays, dotés ou non d'armes nucléaires. Les paragraphes 50 à 52 du Document final fixent un cadre général qui devrait nous orienter; le paragraphe 50 concerne plus particulièrement le point de notre ordre du jour que nous examinons actuellement. C'est au Comité du désarmement qu'il appartient de dégager de ces paragraphes les questions qui, par étapes successives pourront, selon lui, faire l'objet de négociations concrètes.

(II. Adeniji, Nigéria)

Le Comité devrait ce faisant, tenir le plus grand compte de tous les secteurs du domaine général que l'organe le plus représentatif en matière de délibérations internationales - l'Assemblée générale des Nations Unies - pourra expressément charger le Comité d'aborder.

Il va de soi que, tant que se poursuivra le perfectionnement qualitatif et quantitatif des arsenaux nucléaires, les efforts de désarmement nucléaire demeureront toujours inefficaces, sinon déplacés. Ces efforts non seulement seront annulés par les progrès techniques, mais encore intensifieront chez les Etats dotés d'armes nucléaires le sentiment d'insécurité qui leur sert d'excuse pour continuer à posséder de telles armes. En outre, il sera d'autant plus difficile, voire tout à fait impossible, de combattre la prolifération horizontale.

Dans la déclaration qu'il a faite à notre séance du 19 avril 1979, le distingué représentant de la France, M. l'Ambassadeur de la Corse a dit notamment que "... le volume et le perfectionnement technique incessant des arsenaux dont disposent les deux principales puissances nucléaires constituent l'aspect essentiel du problème. C'est parce qu'elles ont reconnu ce fait fondamental et les risques qu'il implique, que ces deux puissances ont dégagé, au prix d'efforts que nous avons salués, une approche spécifique. Mon pays", - je continue de citer le distingué représentant de la France - "s'en est félicité tout en sachant que les résultats en termes de réduction effective des armements nucléaires ne seront obtenus que par étapes et à l'issue de négociations longues et complexes. Dans une telle perspective" a poursuivi M. de la Corse - "quelle pourrait être la contribution éventuelle de la France ? Nous nous sommes exprimés clairement à ce sujet. Si à la suite de réductions substantielles de ces arsenaux, la disproportion entre les forces nucléaires de ces puissances et celles que nous entendons maintenir pour assurer la sécurité, ainsi que la crédibilité de notre dissuasion, devraient fondamentalement changer de nature, nous pourrions envisager d'en tirer les conséquences."

Ma délégation certes, regarde peut-être ces questions d'un point de vue différent de celui du distingué représentant de la France, mais elle admet pourtant comme lui qu'une condition importante - certains diront peut-être même essentielle - pour que puissent être prises des mesures efficaces de désarmement nucléaire, devrait être la cessation du perfectionnement qualitatif et quantitatif des arsenaux des Etats dotés d'armes nucléaires. J'insisterai peut-être aussi sur le fait qu'il y aurait aussi lieu de décréter le blocage de ces arsenaux. Si ceux-ci ne sont pas bloqués à un moment donné,

(M. Adeniji, Nigéria)

on peut craindre que le cheval ne s'échappe toujours avant que les portes de l'écurie ne soient verrouillées. Un tel accord de blocage des arsenaux nucléaires au niveau actuel ne devrait pas, étant donné la répartition des armes nucléaires entre les alliances et les contreponds existant dans d'autres catégories d'armements, conférer un avantage indu à l'un ou l'autre camp. Je suis convaincu qu'un accord de ce genre devrait aussi signifier que le Comité s'occupera de deux questions particulières sur lesquelles l'Assemblée générale l'a expressément chargé d'entreprendre des négociations. Je me réfère ici aux résolutions de l'Assemblée générale 53/60, concernant la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais, et 53/91 H, concernant la cessation et l'interdiction de la fabrication de matières fissiles pour des armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Il s'agirait là de deux étapes concrètes qui, associées à l'accord de blocage des arsenaux à leur niveau actuel, ne modifieraient pas l'équilibre relatif ni la crédibilité relative de la dissuasion. Elles donneraient plus de poids à l'examen d'autres mesures permettant d'amorcer le processus de démantèlement progressif des arsenaux existants des Etats dotés d'armes nucléaires.

Quelle devrait être la nature de nos consultations sur ce point ?

Il s'agirait, de l'avis de ma délégation et pour commencer, de déterminer et de décider à quelle étape ou à quelles étapes nous pourrions ultérieurement créer des groupes de travail spéciaux chargés de négocier :

- i) un éventuel accord sur le blocage du niveau des arsenaux;
- ii) un accord sur la cessation des essais;
- iii) un accord sur la cessation de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires;
- iv) un accord destiné à placer les stocks existants de matières fissiles sous un régime de garanties internationales;

et par la suite, bien entendu, de prendre des mesures pour démanteler les arsenaux existants.

M. PEIFFER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) :

Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République fédérale d'Allemagne, permettez-moi de vous présenter nos félicitations à l'occasion de votre accession à la Présidence du Comité du désarmement pour le mois en cours. Nous vous souhaitons plein succès. J'aimerais aussi me joindre aux paroles de bienvenue que vous avez prononcées ce matin à l'intention de S.E. le Ministre d'Etat aux affaires étrangères de l'Inde, M. Kundu, qui était des nôtres et qui a pris la parole devant le Comité. Je souhaite également exprimer les remerciements de ma délégation au Président sortant pour le mois de juin, l'Ambassadeur Souza e Silva, du Brésil, qui a conduit avec un tel succès les travaux du Comité.

(M. Pfeiffer, République fédérale d'Allemagne)

Comme c'est la première fois que je prends la parole pendant la présente session, je voudrais profiter de cette occasion pour souhaiter la bienvenue à nos distingués nouveaux collègues, l'Ambassadeur Alberto Dumont, de l'Argentine, l'Ambassadeur Sir James Plimsoll, de l'Australie, l'Ambassadeur Kazem Radjavi, de la République islamique d'Iran, et l'Ambassadeur Felipe Valdivieso, du Pérou. Ma délégation envisage avec plaisir la perspective de travailler avec eux dans le même esprit constructif et amical que nous avons eu le plaisir de trouver chez leurs prédécesseurs.

Nous adressons également nos chaleureuses félicitations à l'Ambassadeur Rikhi Jaipal, Secrétaire du Comité du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Je suis heureux de poursuivre la coopération amicale que j'ai eu le plaisir d'avoir avec lui à New York à l'Organisation des Nations Unies. Je suis sûr que nous profiterons tous de son savoir-faire et de son expérience.

Le point de l'ordre du jour dont nous traitons aujourd'hui concerne la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Ma délégation est de celles qui ont voté pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour du Comité du désarmement. Nous sommes sûrs qu'il demeurera un élément primordial et dominant du programme des travaux du Comité pendant assez longtemps.

Ce point est le deuxième de l'ordre du jour, le premier étant celui de l'interdiction des essais nucléaires, et le troisième concernant les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires.

En réalité, ces trois points de l'ordre du jour sont indissolublement liés. Ils démontrent non seulement l'importance qu'il y a à contrôler, à réduire et en définitive à éliminer les armes nucléaires, mais encore ils indiquent l'ampleur du champ qu'embrasse cette question. Si l'on songe quels efforts ont été faits depuis quelques années sur le plan international, sur le plan régional et par voie bilatérale pour arrêter la course aux armements nucléaires, et pour réussir à en inverser le cours, il saute aux yeux que nous ne saurions compter sur une solution rapide et facile.

On a dit à maintes reprises que le désarmement, et particulièrement le désarmement nucléaire, ne peut s'opérer qu'en vertu d'un programme soigneusement structuré. Il faut que durant tout ce processus, la sécurité et la souveraineté de tous les Etats soient maintenues intâctes. En même temps, aucune partie ne

(M. Pfeiffer, République fédérale d'Allemagne)

devrait pouvoir obtenir le moindre avantage militaire. Il faut que l'on puisse renforcer la paix mondiale et la sécurité des Etats en abaissant fortement le niveau des armements militaires.

Je puis dire à nouveau que mon Gouvernement a la conviction que tous les accords de désarmement nucléaire doivent nécessairement être vérifiables. Il est heureux qu'il existe déjà un système internationalement accepté de vérification, à savoir le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. C'est de lui qu'il faut user pour les vérifications qu'exigent les accords de désarmement nucléaire.

Le Gouvernement fédéral continuera à appuyer tous les efforts sérieux qui se feront pour frayer la voie au désarmement nucléaire. Notre attitude positive à l'égard de l'heureuse conclusion des négociations entre les Etats-Unis et l'URSS qui ont abouti à l'accord SALT II est chose bien connue.

Toutefois, en toute franchise, nous ne sommes pas convaincus que les propositions contenues dans le document CD/4 aient une qualité telle qu'elles puissent servir de base à la poursuite de l'examen du Comité. Même les explications complémentaires qui nous ont été données à la dernière séance plénière n'ont pu modifier notre impression, à savoir que cette proposition, telle qu'elle est actuellement énoncée, semble trop générale et imprécise.

La voie du désarmement nucléaire sera longue et malaisée. La démarche à adopter doit être celle qu'a indiquée le Chancelier fédéral, M. Helmut Schmidt, parlant à la séance du 26 mai 1978 de la session extraordinaire consacrée au désarmement par l'Assemblée générale :

"Chacun a pu constater que les nouvelles conceptions très générales et spectaculaires du désarmement mondial n'ont guère de perspectives de succès. Ce qu'il nous faut plutôt, c'est un grand nombre de progrès individuels, de progrès effectués pas à pas, chaque mesure étant prise avec la volonté de mettre en harmonie les intérêts en conflit."

Il va de soi que ce processus prendra du temps. Il sera facilité par le maintien et le renforcement du régime de non-prolifération. Ma délégation estime que cela est indispensable pour créer les conditions nécessaires pour aboutir à des accords efficaces entre les parties intéressées, visant à limiter et à réduire leurs arsenaux d'armes nucléaires.

L'expérience enseigne - et qu'il me soit permis de mentionner ici les négociations en vue d'une interdiction complète des essais nucléaires et les négociations SALT II - combien il est difficile d'aboutir à des accords précis même lorsque le nombre des parties directement intéressées aux négociations

(M. Pfeiffer, République fédérale d'Allemagne)

n'est que de deux ou trois Etats. Tout ce que nous pouvons faire, tout ce que nous devrions faire, au sein du Comité est de veiller à ce que ces négociations éminemment complexes se poursuivent et que le Comité soit régulièrement tenu au courant du cours qu'elles prennent. Cela, joint aux observations des membres du Comité du désarmement, contribuera à assurer la poursuite des entretiens.

D'une façon générale, les discussions relatives à cette question doivent s'inspirer des formulations appropriées qu'énoncent les paragraphes 50, 51 et 52 du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement. Ces formulations reflètent le consensus atteint au cours de ladite session.

Nous nous demandons à ce propos s'il faut tenir pour indispensable, dès la phase initiale, la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires ou s'il suffira que leur participation soit assurée au moment où devront être prises les premières mesures concrètes. Les interventions de certaines délégations sur ce point ne permettent pas à ma délégation de s'en faire une idée claire.

Pour résumer, Monsieur le Président, ma délégation n'est pas convaincue qu'il soit bon, au point où en sont actuellement les discussions et les contacts internationaux, de créer un groupe de travail spécial du Comité du désarmement. Nous ne voyons pas comment un tel groupe pourrait, dans les circonstances actuelles, préparer des négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et sur le désarmement, comme il est proposé.

Le PRESIDENT (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Je passe maintenant à l'autre point de la séance plénière d'aujourd'hui, qui est le projet de décision que le Comité a déjà examiné en réunion officieuse, et qui a maintenant été distribué dans toutes les langues de travail, relatif à la création d'un groupe de travail spécial chargé des négociations concernant les garanties négatives de sécurité. Le texte en est le suivant :

"Le Comité du désarmement décide de créer, pour la durée de sa présente session, un groupe de travail spécial ouvert à tous les Etats membres du Comité et chargé d'examiner et de négocier les arrangements internationaux efficaces pour protéger les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou les menaces de recours à des armes nucléaires.

Le groupe de travail spécial soumettra un rapport au Comité du désarmement avant la fin de sa session de 1979.

Le Comité décide en outre, conformément à l'article 52 de son règlement intérieur, que pendant les séances du groupe de travail spécial des sièges seront réservés aux représentants des Etats non membres dans la salle de réunion."

M. BEAUCHATAUD (France) : Je voudrais d'abord, au nom de ma délégation, m'associer à celles qui se sont félicitées de vous voir présider les débats du Comité pour le mois de juillet. Nous ne doutons pas que sous votre conduite nos travaux seront menés avec toute l'efficacité requise. Je voudrais saisir également cette occasion pour exprimer notre gratitude à votre prédécesseur l'Ambassadeur du Brésil pour sa contribution aux travaux du Comité. Enfin, ma délégation souhaite la bienvenue au Secrétaire du Comité et Représentant du Secrétaire général, l'Ambassadeur Rikhi Jaipal, et lui adresse tous ses vœux pour l'exercice de ses fonctions.

Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de mettre en cause un accord intervenu sur le mandat du groupe qui sera chargé d'examiner les questions des garanties. Ma délégation se félicite, au contraire, d'une entente sur ce mandat, qui permettra au Comité de poursuivre de façon constructive ses travaux sur cette importante question. Je voudrais seulement faire une remarque concernant la version française du projet qui est sur la table. Comme vous vous en souviendrez, lors de nos discussions antérieures, il avait été convenu d'adopter en anglais à la troisième ligne du mandat, la formule "and negotiate on" et j'avais moi-même pris la parole pour marquer l'intérêt de ma délégation en faveur de cette formule. Elle devait se traduire en français par "négocier sur" et dans le papier que j'ai sous les yeux, en français, ce texte est devenu "chargé d'examiner et de négocier les arrangements". Je voudrais suggérer que l'on rédige ce texte comme on l'a fait en anglais, à savoir "d'examiner, et de négocier sur des arrangements internationaux efficaces". A mon sens, cette rédaction ne doit pas présenter de difficultés en français; on peut, en effet, négocier quelque chose mais on peut aussi, en tout cas, l'expression me paraît correcte en français, "négocier sur" quelque chose. S'il n'y avait pas d'objection à la suggestion que je fais concernant la version française, ma délégation pourrait adopter la recommandation qui nous est soumise.

M. BERG (Belgique) : Très brièvement ma délégation voudrait signaler qu'elle partage et qu'elle appuie la remarque qui vient d'être formulée quant au fond par la délégation française. Il est de fait que nous nous trouvons ici en présence d'une distorsion entre le texte anglais et le texte français et qu'il y aurait lieu de remédier à la situation en ce qui concerne le texte français tel qu'il se présente à l'heure actuelle, pour avoir une correspondance exacte avec le texte anglais, qui représente en fait ce que nous souhaitons dire et ce à quoi nous nous associons.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(traduit du russe) : Il y a également une inexactitude dans la traduction russe, où il est dit "d'examiner et de discuter des arrangements internationaux efficaces" alors que cela devrait être "d'examiner et de mener des négociations sur des ..."

Le PRESIDENT (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Je pense que les remarques et les suggestions qu'ont formulées les délégations de la France, de la Belgique et de l'Union soviétique sont très utiles, et je prie ces délégations de soumettre leurs suggestions au Secrétariat, afin qu'elles soient incorporées au texte dans leurs langues respectives.

S'il n'y a aucune autre observation, je considère que le Comité souhaite adopter cette décision.

Il en est ainsi décidé.

Le Comité a adopté cette décision en vertu de l'article 32 de son règlement intérieur sous réserve qu'elle ne constituerait pas un précédent et que chaque fois qu'une situation analogue se présenterait à l'avenir, la décision serait prise compte tenu des circonstances particulières au cas considéré.

Je propose maintenant de suspendre la séance plénière afin de poursuivre l'examen du point 3 de notre programme de travail intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Nous examinerons également la communication contenue dans le document CD/30, puis reprendrons la séance plénière pendant laquelle je pourrai saisir le Comité de toutes questions qui auraient pu surgir pendant la réunion officieuse.

La séance est suspendue à 16 h 10; elle est reprise à 17 h 15.

Le PRESIDENT (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Je voudrais annoncer au Comité que le Secrétariat a distribué aujourd'hui le document CD/26 contenant un recueil des éléments d'information sur les armes chimiques que le Comité a demandé à sa 31ème séance plénière. Pour préparer ce recueil, le Secrétariat a été aidé par un expert consultant, M. Johan Lundin, de la Suède, que les membres du Comité connaissent bien pour la connaissance qu'il a de la question des armes chimiques.

Je saisis maintenant le Comité du document CD/30, contenant la demande du Représentant permanent de l'Espagne de participer aux travaux du Groupe spécial d'experts sismologues. S'il n'y a pas d'objection, je propose que nous acceptions cette demande et invitions l'Espagne à participer au Groupe spécial.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière du Comité aura lieu le mardi 10 juillet 1979, à 10 h 30; elle sera immédiatement suivie d'une réunion officieuse sur le point 3 de notre programme de travail.

La séance est levée à 17 h 20.